



SION

RAPPORT

de la Commission de gestion

au

CONSEIL GÉNÉRAL

Concernant

Le budget 2026 de la Ville de Sion

Table des matières

Table des tableaux	4
Table des figures	5
Préambule	7
Synthèse du budget	7
Budget de fonctionnement.....	7
Budget des investissements	11
Indicateurs financiers.....	13
Planification financière 2027-2030	17
Entrée en matière	21
Budgets de résultats et d'investissements.....	21
Dicastère 1 : Administration générale, Ressources humaines et Finances	25
Budget de fonctionnement	25
Budget des investissements.....	34
Dicastère 2 : Économie et énergie.....	35
Budget de fonctionnement	35
Budget des investissements.....	36
Dicastère 3 : Culture et formation	37
Budget de fonctionnement	37
Compte des investissements.....	40
Dicastère 4 : Cohésion sociale.....	42
Budget de fonctionnement	42
Budget des investissements.....	45
Dicastère 5 : Population, sécurité et aéroport	45
Budget de fonctionnement	45
Budget des investissements.....	46
Dicastère 6 : Travaux publics et environnement.....	48
Budget de fonctionnement	48
Budget des investissements.....	49
Dicastère 7 : Bâtiments et constructions	51
Budget de fonctionnement	51
Budget des investissements.....	53
Dicastère 8 : Urbanisme et mobilité.....	55
Budget de résultats.....	55
Compte des investissements.....	56
Dicastère 9 : Sport, jeunesse et loisirs	58
Budget de fonctionnement	58

Compte des investissements.....	59
Conclusions	60
PRVC	60
ASLAE	60
Conclusions	61
Remerciements	63
Vote final	64
Présences	65
Membres permanents	65
Remplaçants / Remplaçantes	65

Table des tableaux

Tableau 1: Récapitulatif global des budgets de fonctionnement.....	8
Tableau 2: Résultat de l'exercice selon le budget 2026	8
Tableau 3: Charges et revenus par dicastère	8
Tableau 4: Évolution des EPT comparé aux comptes précédents	10
Tableau 5: Évolution des EPT comparé au budget précédent.....	11
Tableau 6: Récapitulatif général des investissements	11
Tableau 7: Récapitulatif des investissements par dicastère	12
Tableau 9: Récapitulatif de l'évolution des indicateurs financier.....	13
Tableau 10: Financement des investissements (Milliers de CHF).....	14
Tableau 11: Budget de fonctionnement du dicastère 1	25
Tableau 12: Évolution des recettes fiscales par types d'impôts	26
Tableau 13: récapitulatif des logiciels et licences.....	29
Tableau 14: Récapitulatif des frais informatiques ces 5 dernières années	30
Tableau 15: Détail du budget d'investissement du dicastère 1	34
Tableau 16: Détail du budget de fonctionnement du dicastère 2	35
Tableau 17: Détail du budget d'investissements du dicastère 2	36
Tableau 18: Détail du budget de fonctionnement du dicastère 3	37
Tableau 19: Évolution des frais de matériel informatique pour les écoles	38
Tableau 20: Détail des budgets d'investissement du dicastère 3	40
Tableau 21: Détail du budget de fonctionnement du dicastère 4	42
Tableau 22: Détail du budget d'investissement du dicastère 4	45
Tableau 23: Détail du budget de fonctionnement du dicastère 5	45
Tableau 24: Détail du budget d'investissement du dicastère 5	46
Tableau 25: Détail du budget de fonctionnement du dicastère 6	48
Tableau 26: Détail du budget d'investissement du dicastère 6	49
Tableau 27: Détail du budget de fonctionnement du dicastère 7	51
Tableau 28: Détail du budget d'investissement du dicastère 7	53
Tableau 29: Détail du budget de fonctionnement du dicastère 8	55
Tableau 30: Détail du budget d'investissement du dicastère 8	56
Tableau 31: Détail du budget de fonctionnement du dicastère 9	58
Tableau 32: Détail du budget d'investissement du dicastère 9	59

Table des figures

Figure 1: Évolution générale des budgets de fonctionnement	9
Figure 2: Évolution générale des budgets et comptes de fonctionnement.....	9
Figure 3: Répartition des charges et revenus par dicastère	10
Figure 4: Répartition des EPT par dicastère	11
Figure 5: Taux d'investissements nets par dicastère	12
Figure 6: Évolution des budgets d'investissements	13
Figure 7: Évolution du taux d'endettement net (I1)	14
Figure 8: Évolution du degré d'autofinancement (I2).....	14
Figure 9: Évolution de la part des charges d'intérêts (I3)	15
Figure 10: Évolution de la dette brute par rapport aux revenus (I4).....	15
Figure 11: Évolution de la proportion des investissements (I5)	16
Figure 12: Évolution de la part du service de la dette (I6)	16
Figure 13: Évolution de la dette nette par habitant (I7)	17
Figure 14: Évolution du taux d'autofinancement (I8).....	17
Figure 15: Évolution des charges et des revenus de fonctionnement selon la PF	18
Figure 16: Évolution de l'écart entre les charges et les revenus de fonctionnement selon la PF ..	18
Figure 17: Évolution de la dette nette par habitant	19
Figure 18: Évolution du degré d'autofinancement	19
Figure 19: Évolution de la réserve de politique budgétaire	20
Figure 20: Variation de la réserve de politique budgétaire	20
Figure 21: Évolution des budgets de fonctionnement du dicastère 1.....	25
Figure 22: Évolution des budgets et comptes de fonctionnement du dicastère 1.....	25
Figure 23: Évolution des recettes fiscales par type d'impôts.....	26
Figure 24: Évolution des frais de poursuites	33
Figure 25: Évolution des budgets d'investissement du dicastère 1.....	34
Figure 26: Évolution des budgets et comptes d'investissement du dicastère 1.....	34
Figure 27: Évolution des budgets de fonctionnement du dicastère 2.....	35
Figure 28: Évolution des budgets et comptes de fonctionnement du dicastère 2.....	35
Figure 29: Évolution des budgets d'investissement du dicastère 2.....	36
Figure 30: Évolution des budgets et comptes d'investissement du dicastère 2.....	37
Figure 31: Évolution des budgets de fonctionnement du dicastère 3.....	37
Figure 32: Évolution des budgets et comptes de fonctionnement du dicastère 3.....	38
Figure 33: Évolution des budgets d'investissement du dicastère 3.....	41
Figure 34: Évolution des budgets et comptes d'investissement du dicastère 3.....	41
Figure 35: Évolution des budgets de fonctionnement du dicastère 4.....	42
Figure 36: Évolution des budgets et comptes de fonctionnement du dicastère 4.....	42
Figure 37: Évolution des budgets d'investissement du dicastère 4.....	45
Figure 38: Évolution du budget de fonctionnement du dicastère 5	46
Figure 39: Écart entre budget et comptes de fonctionnement du dicastère 5	46
Figure 40: Évolution des budgets d'investissements du dicastère 5.....	47
Figure 41: Évolution des budgets et comptes d'investissement du dicastère 5.....	47
Figure 42: Évolution des budgets de fonctionnement du dicastère 6.....	48
Figure 43: Évolution des budgets et comptes de fonctionnement du dicastère 6.....	48
Figure 44: Évolution des budgets d'investissement du dicastère 6.....	49
Figure 45: Évolution des budgets et comptes d'investissement du dicastère 6.....	50
Figure 46: Évolution des budgets de fonctionnement du dicastère 7.....	51
Figure 47: Évolution des budgets et comptes de fonctionnement du dicastère 7.....	52
Figure 48: Évolution des budgets d'investissement du dicastère 7.....	53
Figure 49: Évolution des budgets et comptes d'investissement du dicastère 7.....	54
Figure 50: Évolution des budgets de fonctionnement du dicastère 8.....	55

Figure 51: Évolution des budgets et comptes de fonctionnement du dicastère 8.....	56
Figure 52: Évolution des budgets d'investissement du dicastère 8.....	57
Figure 53: Évolution des budgets et comptes d'investissement du dicastère 8.....	57
Figure 54: Évolution des budgets de fonctionnement du dicastère 9.....	58
Figure 55: Évolution des budgets et comptes de fonctionnement du dicastère 9.....	58
Figure 56: Évolution des budgets d'investissement du dicastère 9.....	59
Figure 57: Évolution des budgets et comptes d'investissement du dicastère 9.....	60
Figure 58: Écarts entre budgets et comptes.....	62

Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux,

La Commission de Gestion a examiné le projet de Budget 2026 de la Ville. Elle s'est réunie à 6 reprises pour préparer et établir son rapport. Il est prévu de siéger à 3 reprises pour l'étude des propositions d'amendements.

Dans le cadre de l'étude des présents budgets, une séance de présentation a également été organisée. Cette dernière a été menée par M. Patrick Dondainaz et a eu lieu le 27 octobre 2025.

Le 5 novembre, lors de cette étude, la commission de gestion a rencontré le dicastère n°4 : « Cohésion sociale » pour une présentation de ses activités. Présentation qui a été suivie d'une présentation de l'ASLAE.

La séance des questions a eu lieu le 12 novembre 2025. Elle s'est tenue avec M. Philippe Varone, Président de la Ville, et M. Patrick Dondainaz, Chef du service des finances. La liste des commissaires ayant siégés lors de l'examen des comptes est annexée en fin de rapport.

Préambule

Les budgets sont présentés sous la forme introduite au début de la législature 2016-2020, en 9 dicastères.

Depuis l'exercice 2021, la Ville de Sion publie ses états financiers sur la base du plan comptable harmonisé (MCH2), défini par la Conférence des directrices et des directeurs cantonaux des finances.

Synthèse du budget

Budget de fonctionnement

Les charges financières du budget de fonctionnement, avant amortissement et attributions, s'élèvent à CHF 242'087'000. Les recettes financières s'élèvent à CHF 259'862'770, avant prélèvements.

Le budget de fonctionnement présente un excédent de charges de CHF 4'100'000 contre un excédent de charges de CHF 3'782'000 pour les budgets 2025 et un excédent de revenu de CHF 232'166,59 pour les comptes 2024.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et des recettes en fonction des comptes 2024, du budget 2025, et du budget 2026. Le budget de fonctionnement distingue, depuis l'introduction du MCH2, les charges et produits financiers des éléments sans impact sur les liquidités.

Tableau 1: Récapitulatif global des budgets de fonctionnement

Compte de résultats	Compte - 2024	Budget - 2025	Budget - 2026	Ecarts B 2026 - B 2025	Ecarts B 2026 - C 2024
Récapitulatif	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]
Charges Financières	229 984 526,85	232 521 000	242 087 000,00	9 566 000,00	12 102 473,15
Amortissements en CHF	23 828 842,05	21 249 000	22 589 000,00	1 340 000,00	-1 239 842,05
Attribution aux fonds de financements spéciaux	2 773 841,53	1 937 000	1 850 000,00	-87 000,00	-923 841,53
Amortissements participations PA	1,00	-	74 000,00	74 000,00	73 999,00
Attributions à la réserve de politique budgétaire	9 000 000,00	-	0,00	-	-9 000 000,00
Total des dépenses	265 587 211,43	255 707 000,00	266 600 000,00	10 893 000,00	1 012 788,57
Revenus financiers	265 238 365,86	251 418 000	259 862 770,00	8 444 770,00	-5 375 595,86
Prélèvements sur la réserve de politique budgétaire	-	-	2 500 000,00		
Prélèvements aux fonds	581 012,16	507 000	137 230,00		
Total des recettes	265 819 378,02	251 925 000,00	262 500 000,00	10 575 000,00	-3 319 378,02
Résultat	265 470 532,45	247 636 000	255 762 770,00	8 126 770,00	- 9 707 762,45

Tableau 2: Résultat de l'exercice selon le budget 2026

Compte de résultats	Compte - 2024	Budget - 2025	Budget - 2026	Ecarts B 2026 - B 2025	Ecarts B 2026 - C 2024
Récapitulatif	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]
Charges	241 758 369	234 458 000	244 011 000,00	9 553 000,00	2 252 630,62
Amortissements	23 828 842,05	21 249 000	22 589 000,00	1 340 000,00	-1 239 842,05
	265 587 211,43	255 707 000	266 600 000,00	10 893 000,00	1 012 788,57
Revenus	265 819 378	251 925 000	262 500 000,00	10 575 000,00	-3 319 378,02
Résultat	232 166,59	-3 782 000	4 100 000,00	318 000,00	-4 332 166,59

Les charges et revenus par Dicastère du compte de fonctionnement se répartissent comme suit :

Tableau 3: Charges et revenus par dicastère

Dicastère	Charges		Revenus	
	Montant	%	Montant	%
1. Administration générale, Ressources humaines et Finances	25 572 000,00	10%	156 447 000,00	60%
2. Economie et énergie	22 341 000,00	8%	25 802 000,00	10%
3. Culture et formation	52 600 000,00	20%	11 018 000,00	4%
4. Cohésion sociale	39 078 000,00	15%	1 305 000,00	0%
5. Population, sécurité et aéroport	32 123 000,00	12%	23 577 000,00	9%
6. Travaux publics et environnement	50 705 000,00	19%	32 902 000,00	13%
7. Bâtiments et constructions	7 552 000,00	3%	4 322 000,00	2%
8. Urbanisme et mobilité	22 702 000,00	9%	5 046 000,00	2%
9. Sport, Jeunesse & loisirs	13 927 000,00	5%	2 081 000,00	1%
Total	266 600 000,00	100%	262 500 000,00	100%
Résultat de l'exercice	-4 100 000,00			

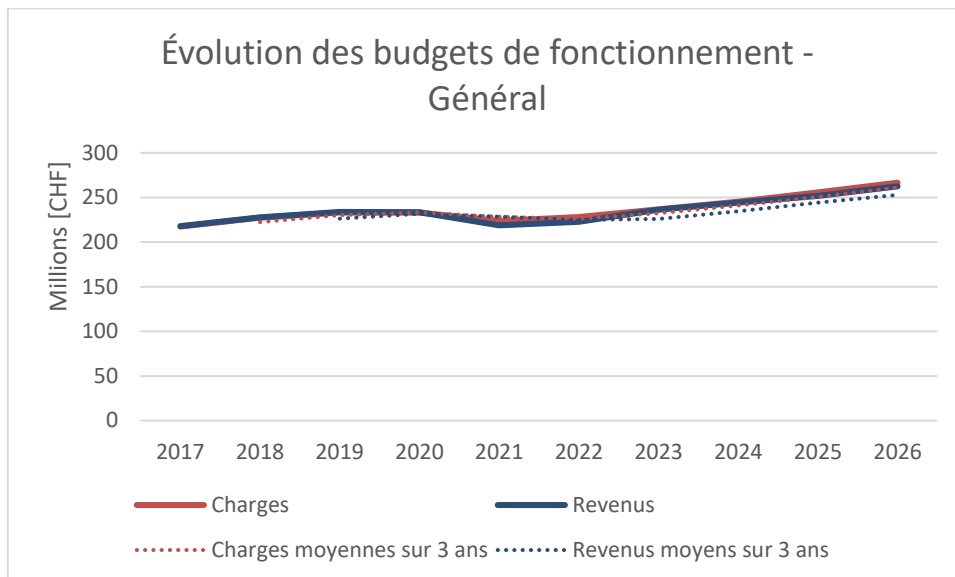


Figure 1: Évolution générale des budgets de fonctionnement

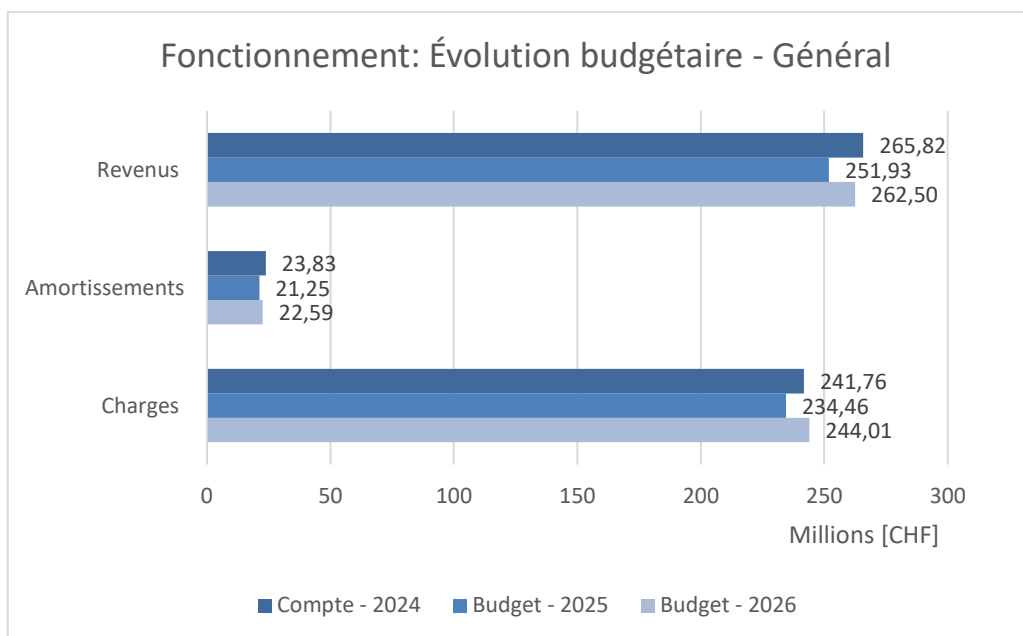


Figure 2: Évolution générale des budgets et comptes de fonctionnement

Répartition des charges et revenus par dicastère

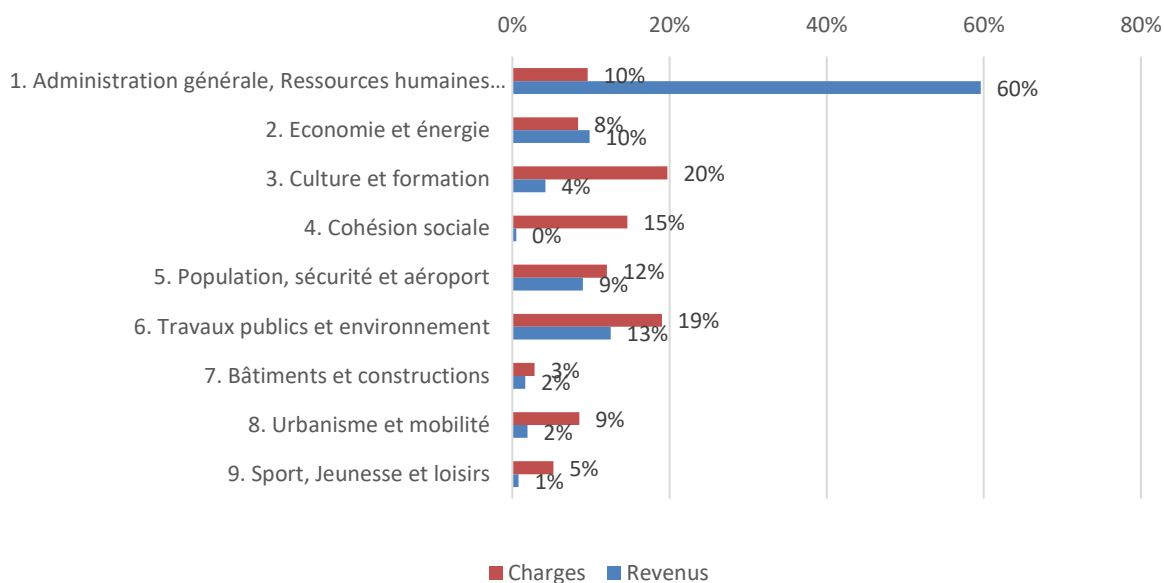


Figure 3: Répartition des charges et revenus par dicastère

Entre le 31.12.2025 et le 31.12.2026, l'effectif du personnel, calculé en équivalents plein-temps, est planifié comme suit :

Tableau 4: Évolution des EPT comparé aux comptes précédents

Evolution du Personnel [EPT]				
Dicastère	Variation	Compte 2024	Budget 2026	%
1. Administration générale, Ressources humaines et Finances	5,30	30,60	35,90	17,32%
2. Economie et énergie	0,60	2,00	2,60	30,00%
3. Culture et formation	20,81	91,86	112,67	22,65%
4. Cohésion sociale	0,81	18,20	19,01	4,45%
5. Population, sécurité et aéroport	33,73	50,44	84,17	66,87%
6. Travaux publics et environnement	-6,60	127,75	121,15	-5,17%
7. Bâtiments et constructions	-6,50	25,40	18,90	-25,59%
8. Urbanisme et mobilité	-23,30	68,30	45,00	-34,11%
9. Sport, Jeunesse et loisirs	1,00	56,68	57,68	1,76%
Total	24,85	471,23	497,08	5,27%

Alors qu'en comparaison avec le budget précédent, les variations sont :

Tableau 5: Évolution des EPT comparé au budget précédent

Evolution du Personnel [EPT]				
Dicastère	Variation	Budget 2025	Budget 2026	%
1. Administration générale, Ressources humaines et Finances	3,20	32,70	35,90	9,79%
2. Economie et énergie	0,60	2,00	2,60	30,00%
3. Culture et formation	13,21	99,46	112,67	13,28%
4. Cohésion sociale	0,30	18,71	19,01	1,60%
5. Population, sécurité et aéroport	29,04	55,13	84,17	52,68%
6. Travaux publics et environnement	-2,00	123,15	121,15	-1,62%
7. Bâtiments et constructions	-2,70	21,60	18,90	-12,50%
8. Urbanisme et mobilité	-21,70	66,70	45,00	-0,33
9. Sport, Jeunesse et loisirs	1,66	56,02	57,68	2,96%
Total	21,61	475,47	497,08	4,54%

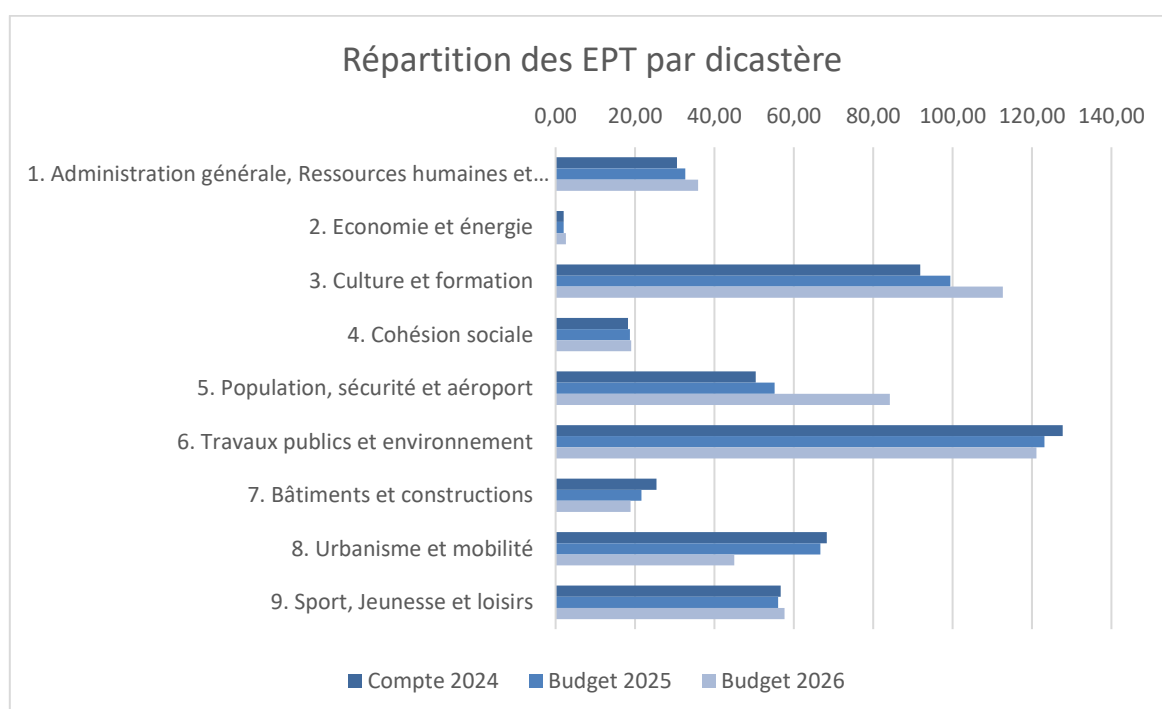


Figure 4: Répartition des EPT par dicastère

Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante :

Tableau 6: Récapitulatif général des investissements

Investissements	Compte - 2024	Budget - 2025	Budget - 2026	Ecart C B026- B 2025		Ecart B 2026- C 2024	
Récapitulatif	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses	47 449 249,45	46 385 000,00	45 910 000,00	-475 000,00	-1,02	-1 539 249,45	-3,24
Recettes	7 016 592,63	17 495 000,00	18 615 000,00	1 120 000,00	6,40	11 598 407,37	165,30
Excédent de dépenses	40 432 656,82	28 890 000	27 295 000,00	- 1 595 000,00	-5,52	-13 137 656,82	-32,49

Tableau 7: Récapitulatif des investissements par dicastère

Dicastère	Dépenses		Recettes	
	Montant	%	Montant	%
1. Administration générale, Ressources humaines et Finances	620 000,00	1,35%	-	0%
2. Economie et énergie	190 000,00	0,41%	-	0%
3. Culture et formation	3 930 000,00	8,56%	545 000,00	3%
4. Cohésion sociale	260 000,00	0,57%	-	0%
5. Population, sécurité et aéroport	2 450 000,00	5,34%	1 170 000,00	6%
6. Travaux publics et environnement	17 820 000,00	38,82%	10 760 000,00	58%
7. Bâtiments et constructions	11 700 000,00	25,48%	5 520 000,00	30%
8. Urbanisme et mobilité	4 690 000,00	10,22%	520 000,00	3%
9. Sport, Jeunesse & loisirs	4 250 000,00	9,26%	100 000,00	1%
Total	45 910 000,00	100%	18 615 000,00	100%
Excédent de dépenses	-27 295 000,00			

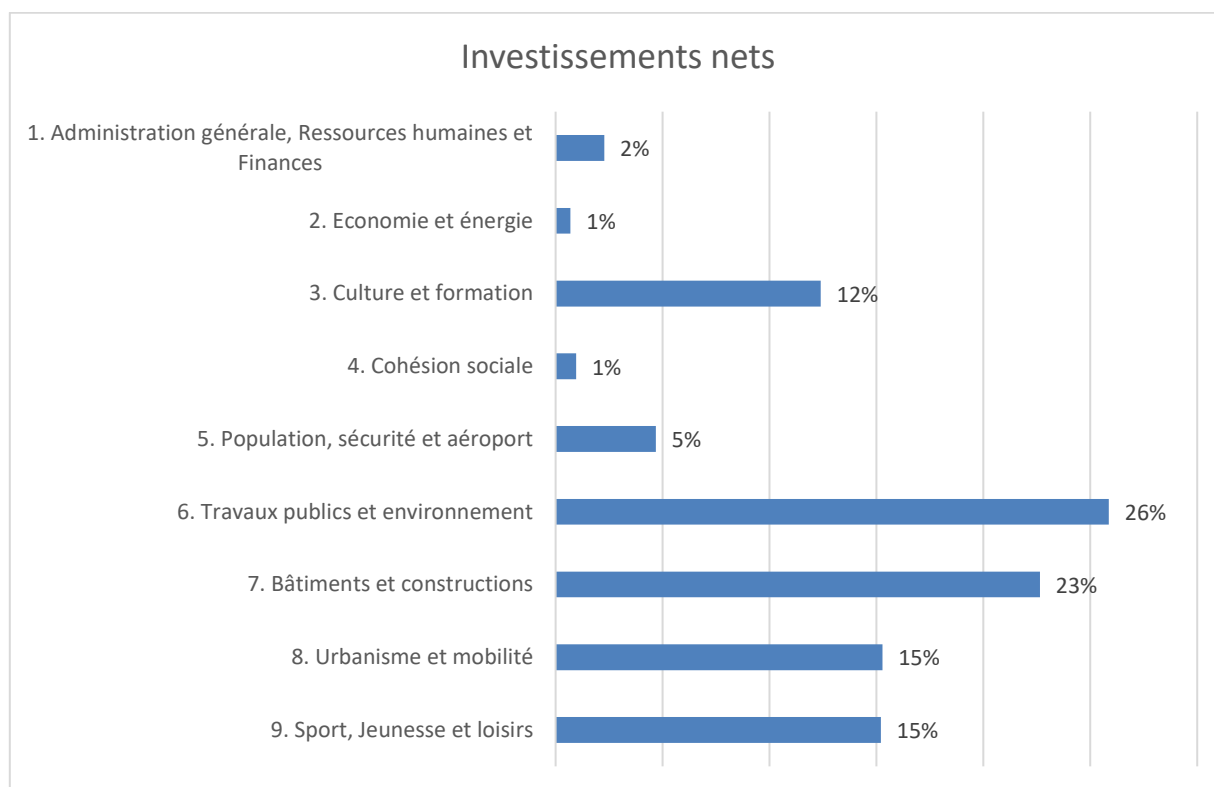


Figure 5: Taux d'investissements nets par dicastère

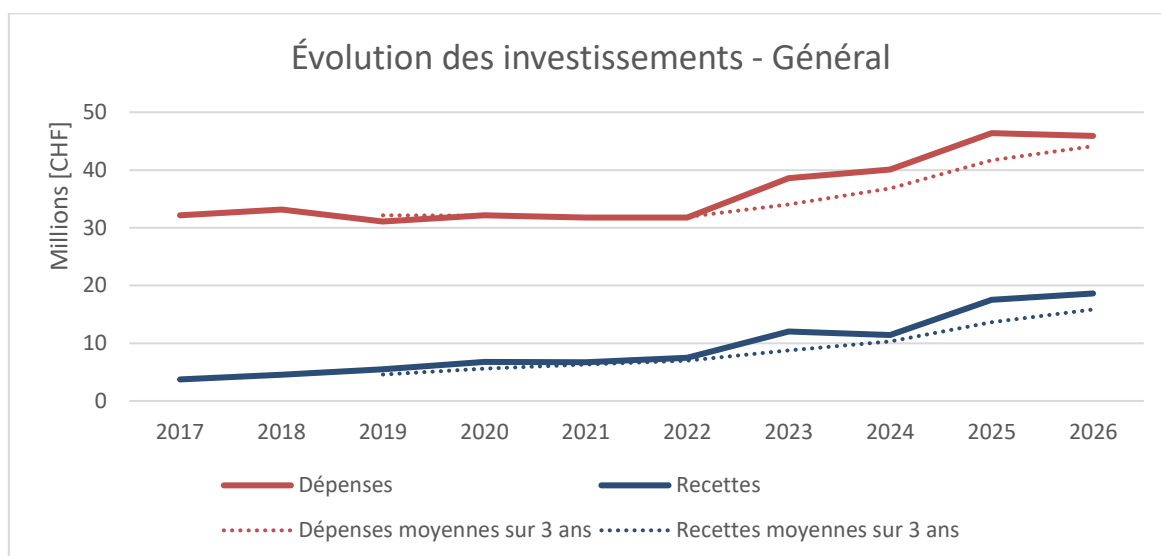


Figure 6: Évolution des budgets d'investissements

Indicateurs financiers

Depuis 2020, les différents indicateurs financiers de la Ville ont évolué de la façon suivante :

Tableau 8: Récapitulatif de l'évolution des indicateurs financier

Indicateurs Financiers								
N°	Nom	Comptes 2020	Comptes 2021	Comptes 2022	Comptes 2023	Comptes 2024	Budget 2025	Budget 2026
I1	Taux d'endettement net	50,26%	46,82%	45,13%	47,42%	48,05%	57,14%	62,48%
I2	Degré d'autofinancement	81,06%	111,06%	100,97%	81,86%	87,19%	65,41%	60,60%
I3	Part des charges d'intérêts	0,51%	0,39%	0,44%	0,42%	0,30%	0,42%	0,21%
I4	Dettes brut par rapport aux revenus	122,12%	111,30%	111,18%	106,48%	98,10%	107,73%	108,60%
I5	Proportion des investissements	12,38%	13,84%	17,69%	15,61%	17,44%	16,97%	16,27%
I6	Part du service de la dette	10,83%	9,50%	9,66%	9,20%	9,45%	9,04%	9,12%
I7	Dettes nette par habitant	1 718,00 CHF	1 615,00 CHF	1 599,00 CHF	1 725,00 CHF	1 822,00 CHF	2 063,00 CHF	2 322,00 CHF
I8	Taux d'autofinancement	8,90%	13,40%	12,97%	9,65%	13,53%	7,67%	6,51%

L'endettement net de la Ville passe de CHF 76'644'127 au 31.12.2025 à CHF 87'320'427 au 31.12.2026, soit une augmentation de CHF 10'676'300.

La dette par habitant passe de CHF 2'063 au 31.12.2025 à CHF 2'322 au 31.12.2026, soit une augmentation de CHF 259.

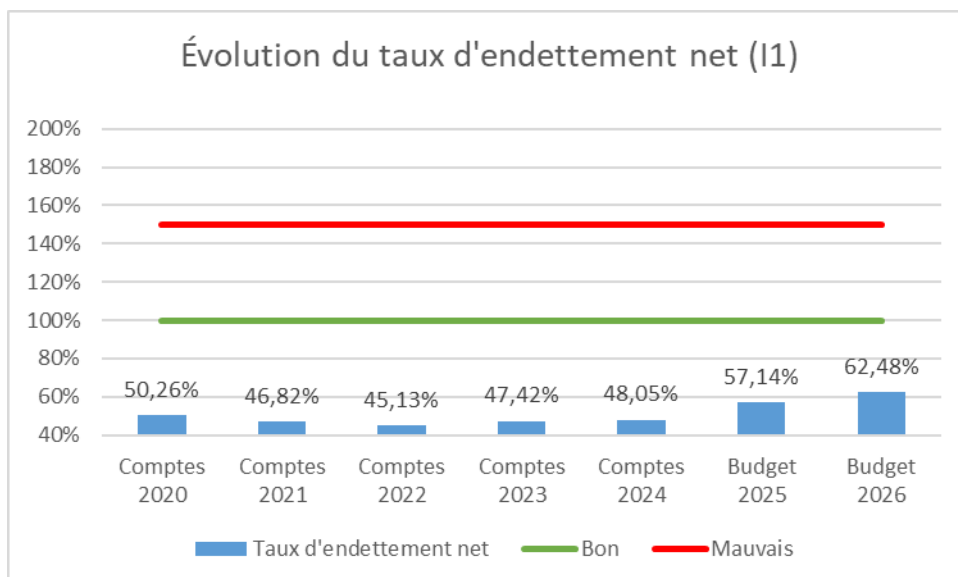


Figure 7: Évolution du taux d'endettement net (I1)

Tableau 9: Financement des investissements (Milliers de CHF)

COMPTES/BUDGET	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Moy.
Dépenses d'investissements	25 976	28 673	29 775	34 007	33 404	30 016	28 082	31 149	42 787	39 808	47 449	46 385	45 910	35 648
Recettes d'investissements	2 140	2 560	2 601	5 063	4 261	5 126	3 896	3 958	13 258	11 505	7 016	17 495	18 615	7 500
Investissements nets	23 836	26 113	27 174	28 404	29 143	24 889	24 186	27 191	29 529	28 303	40 433	28 890	27 295	28 107
Autofinancement	19 235	23 539	23 933	25 914	23 653	24 149	20 785	30 199	29 815	23 169	35 254	18 897	16 541	24 237
Insuffisance (- Excédent) d'autofinancement	4 601	2 575	3 241	2 490	5 490	739	3 401	-3 008	-286	5 134	5 179	9 993	10 754	3 869
Marge d'autofinancement	80,7%	90,1%	88,1%	91,2%	81,2%	97,0%	85,9%	111,1%	101,0%	81,9%	87,2%	65,4%	60,6%	86,2%

L'autofinancement n'atteignant pas 100%, c'est la dette nette qui subit une augmentation.

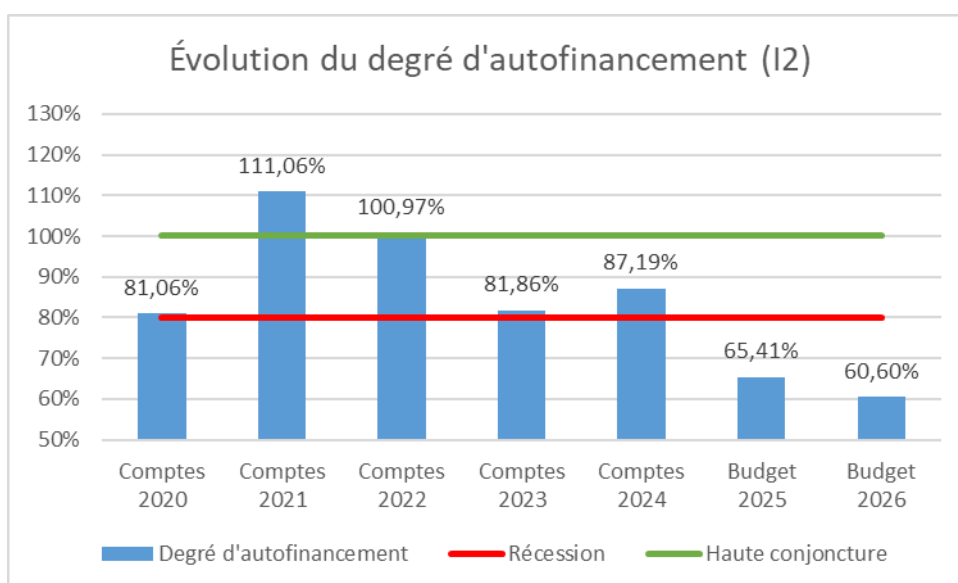


Figure 8: Évolution du degré d'autofinancement (I2)

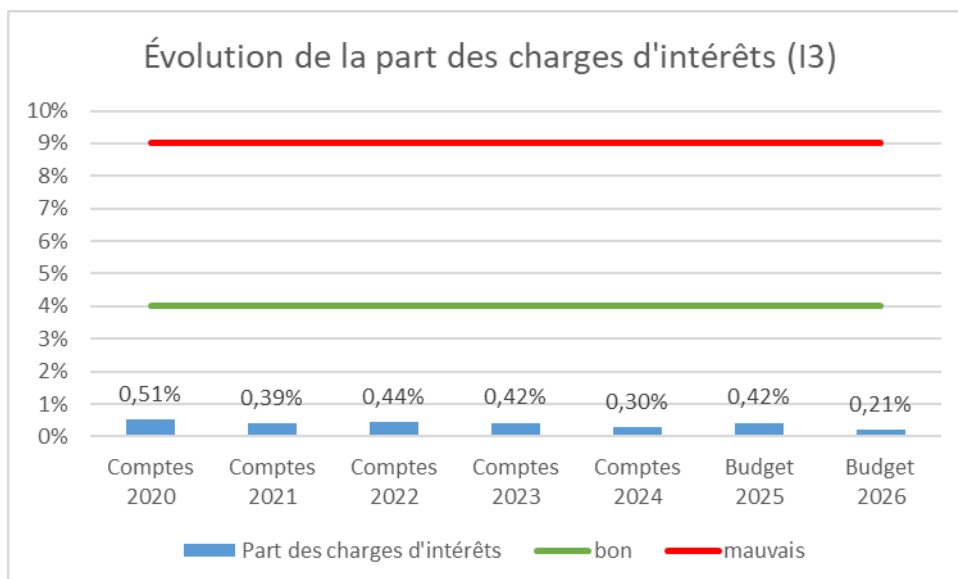


Figure 9: Évolution de la part des charges d'intérêts (I3)

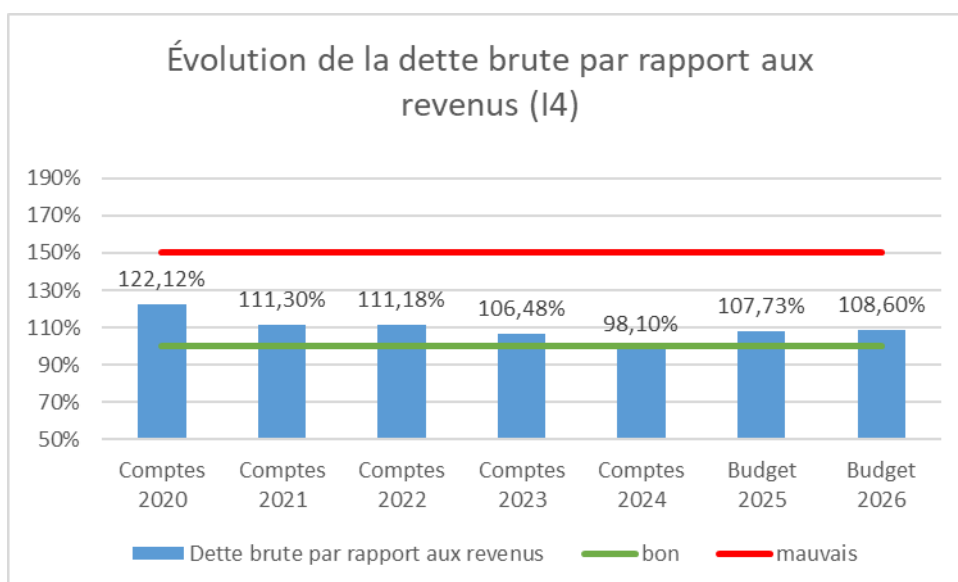


Figure 10: Évolution de la dette brute par rapport aux revenus (I4)

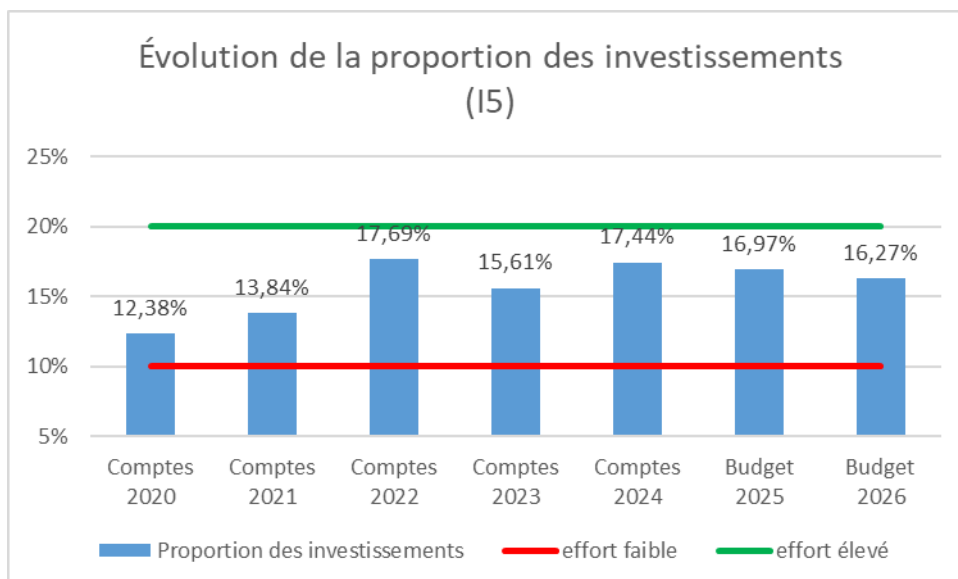


Figure 11: Évolution de la proportion des investissements (I5)

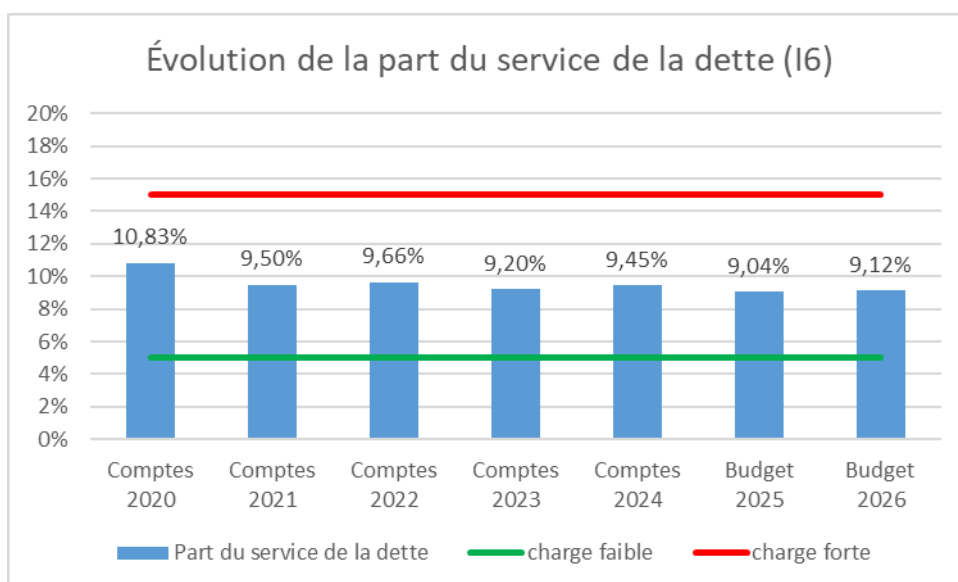


Figure 12: Évolution de la part du service de la dette (I6)

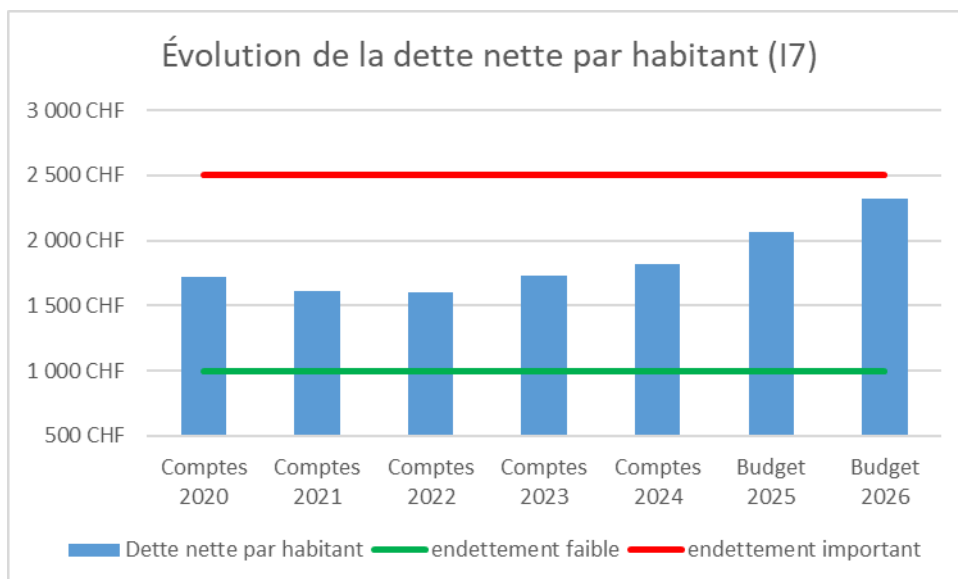


Figure 13: Évolution de la dette nette par habitant (I7)

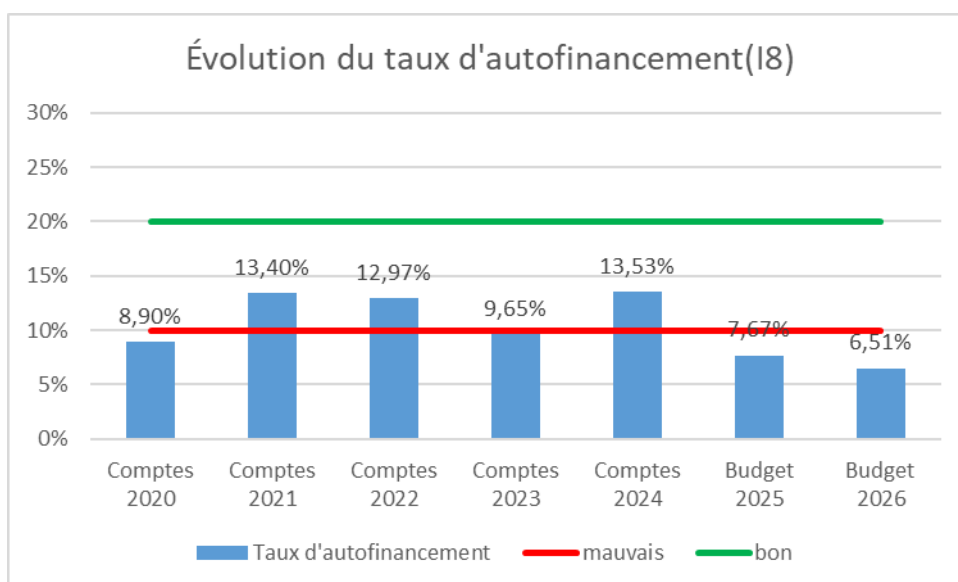


Figure 14: Évolution du taux d'autofinancement (I8)

Planification financière 2027-2030

Selon l'art. 18 de l'ordonnance financière des communes :

Les communes établissent, pour une durée de quatre ans au moins, un plan financier. Le plan financier donne une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des recettes et des dépenses courantes, des investissements, ainsi que de la fortune et de l'endettement. Il est actualisé annuellement. Le plan financier doit être porté à la connaissance du conseil général en même temps que le budget.

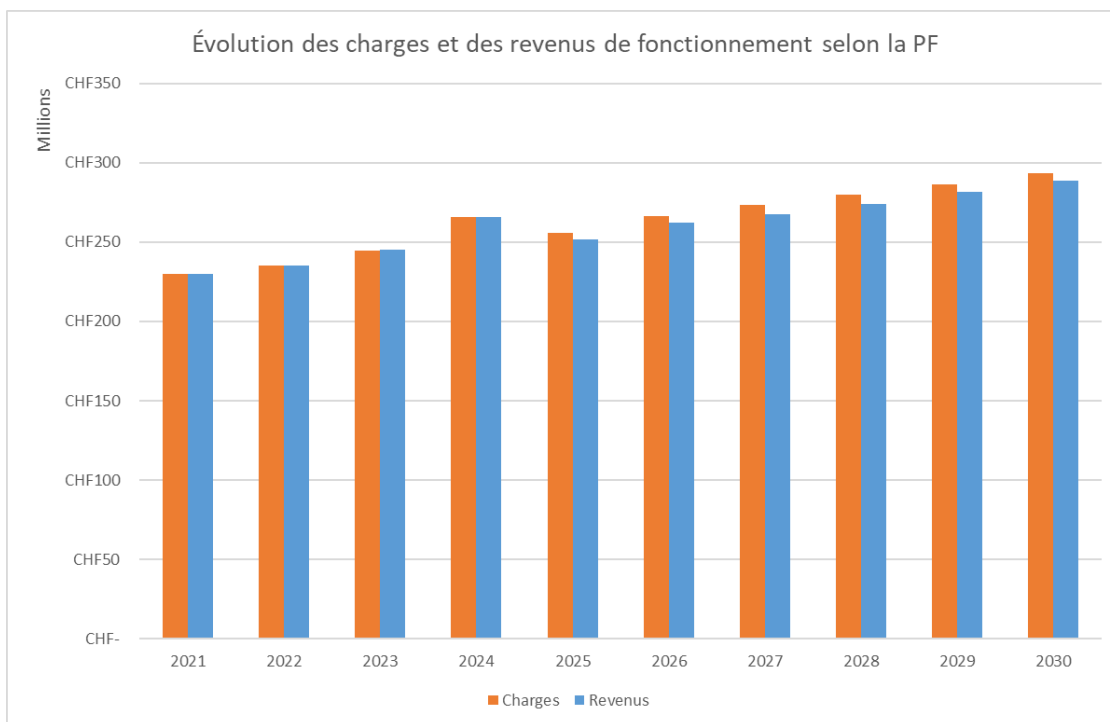


Figure 15: Évolution des charges et des revenus de fonctionnement selon la PF

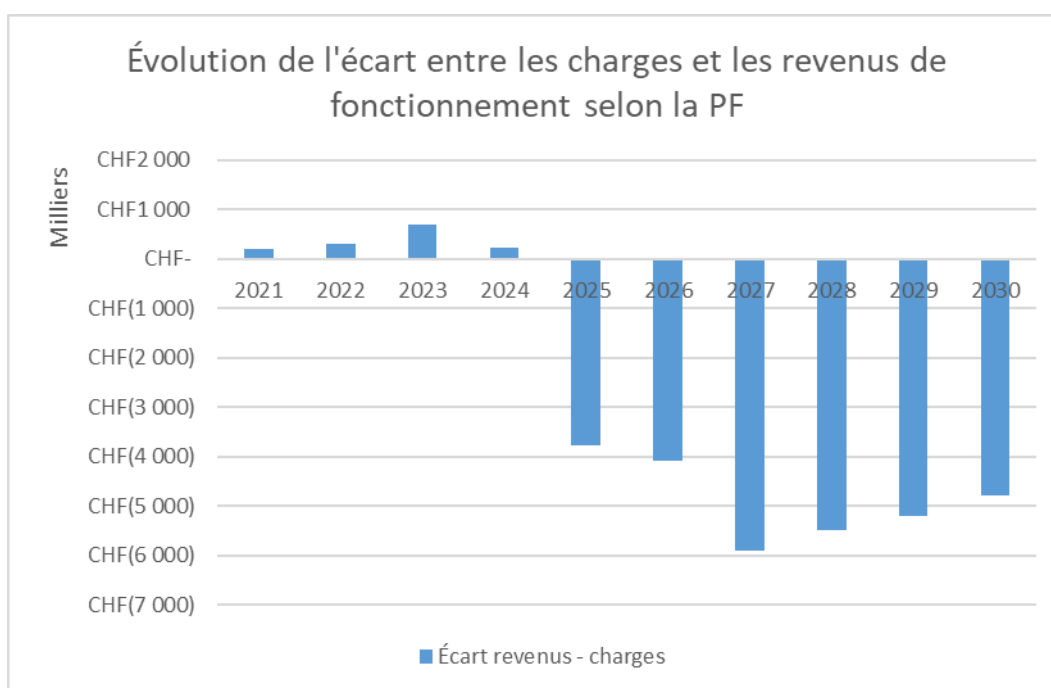


Figure 16: Évolution de l'écart entre les charges et les revenus de fonctionnement selon la PF

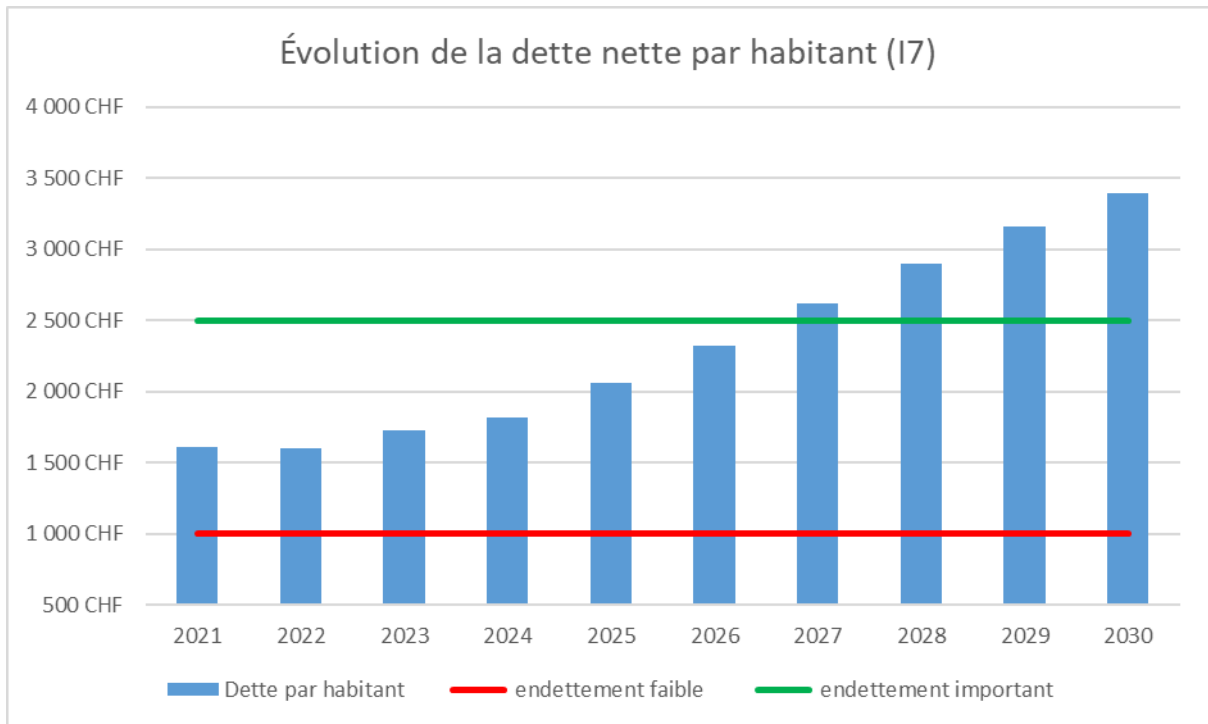


Figure 17: Évolution de la dette nette par habitant

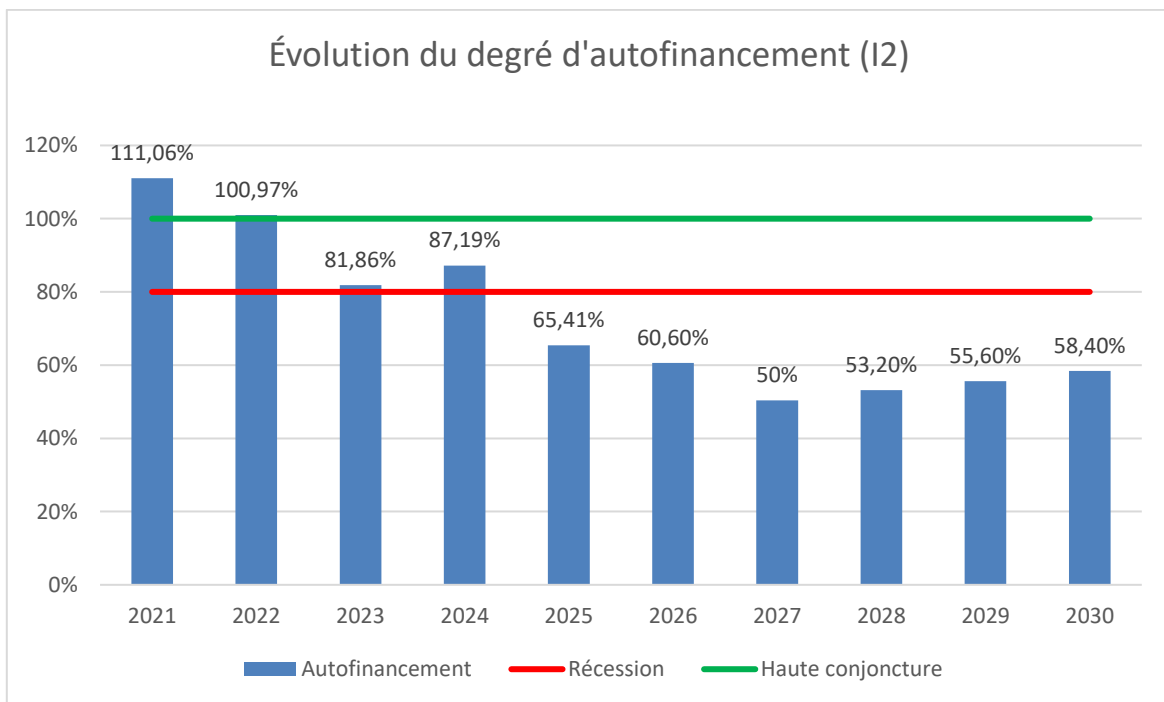


Figure 18: Évolution du degré d'autofinancement

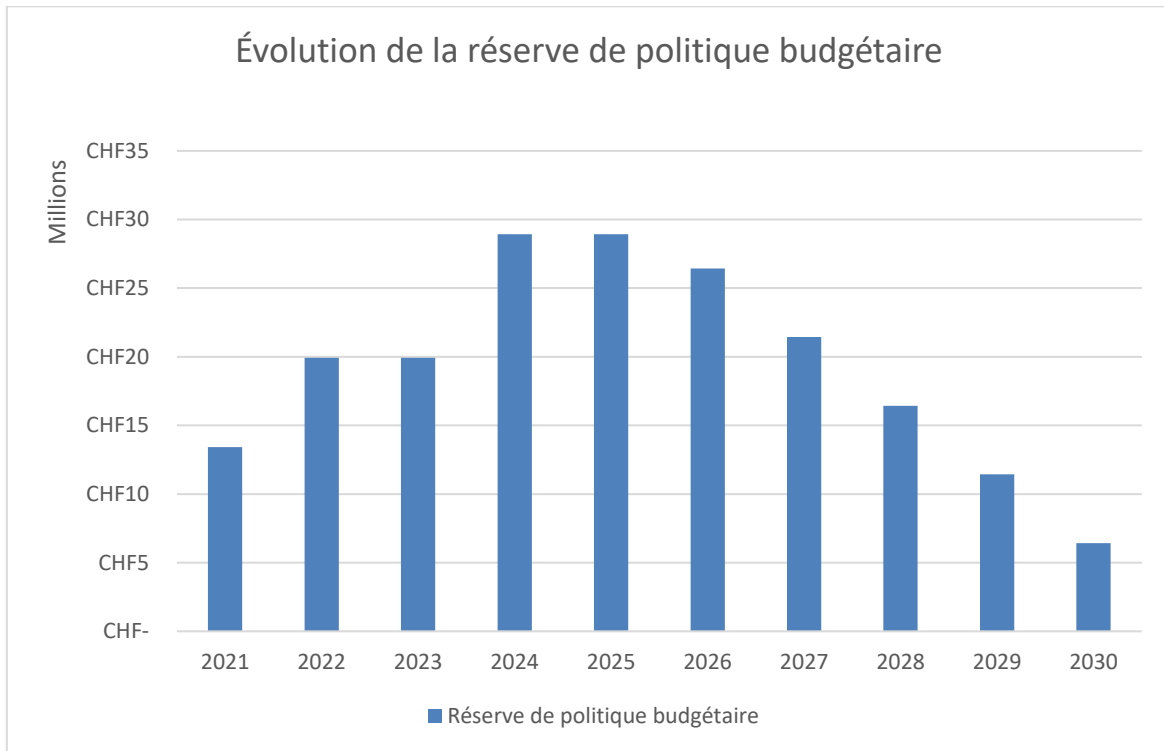


Figure 19: Évolution de la réserve de politique budgétaire

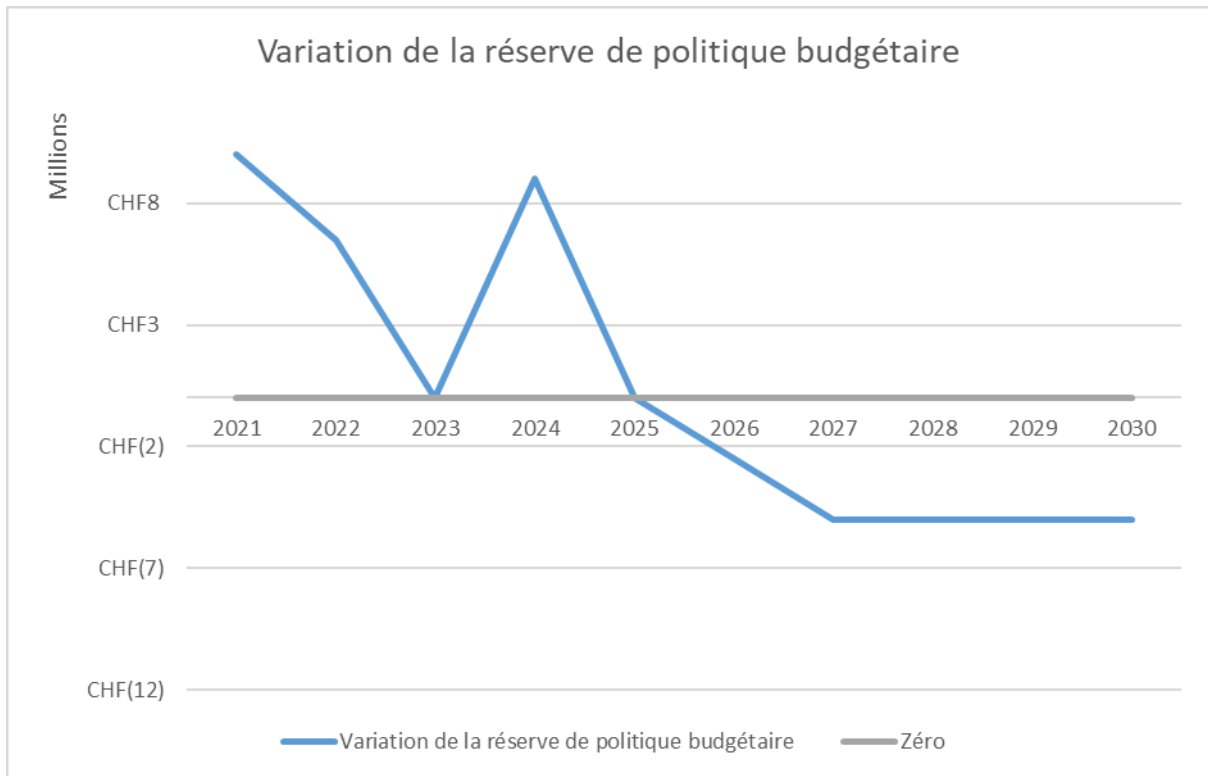


Figure 20: Variation de la réserve de politique budgétaire

Entrée en matière

La COGEST a pris connaissance des documents.

La COGEST a approuvé l'entrée en matière à l'unanimité des 15 membres présents.

Budgets de résultats et d'investissements

Les réponses aux questions des trois commissions sont regroupées dans un document établi et transmis par le bureau à tous les membres du conseil général. Les réponses aux questions que la commission juge importantes sont cependant également insérées dans le rapport.

La commission de gestion reprend en outre dans son rapport quelques tableaux établis par la ville.

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
0	Fonct	x.3053	Cotisation assurances-accidents	14

Question 1 : Variation des cotisations du personnel

On observe une importante diminution des cotisations assurances-accidents (-42,43%) du personnel de la ville. D'où vient cette variation ?

Réponse

Avant 2024, la provision des charges sociales pour l'assurance accident était basée sur un forfait qui regroupait tout (assurance accident professionnelle, assurance accident non-professionnelle, assurance accident complémentaire) et ne correspondait pas à la réalité.

En d'autres termes, jusqu'à fin 2023, la provision pour les charges sociales de l'assurance accident était trop élevée par rapport aux cotisations réelles à payer. La situation a été corrigée avec effet à janvier 2024.

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
0	Fonct	x.3056	Cotisation primes de caisses-maladie	14

Question 2 : Primes de caisses-maladie

Quels sont les bénéficiaires de cette prime ? Sous quelles conditions ?

Réponse

Les informations sont mentionnées dans le règlement du personnel comme suit :

Article 60 Assurance maladie

1. La Ville de Sion participe au paiement de la prime individuelle de l'assurance maladie au sens de la LAMal à raison de Fr. 1'800.- par année, déduction faite d'éventuels subsides, pour les collaborateurs au bénéfice des classes de salaire de 18 à 26 et ayant le devoir de subvenir à l'entretien d'enfant donnant droit à des allocations familiales.
2. Le montant est rediscuté chaque 5 ans.

3. La participation est versée au prorata du taux d'activité pour les personnes qui exercent leur fonction à temps partiel.

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
0	Fonct	x.3130	Prestations de service de tiers	14

Question 3 : Inventaire des prestations de services de tiers

Quel est l'inventaire global des prestations de services de tiers ? Comment le choix des prestataires est-il effectué ?

Réponse

La rubrique de nature 3130 enregistre des sous-catégories de charges très variées. Cette classification se base sur les normes du modèle comptable harmonisé de 2^{ème} génération (MCH2). En plus des diverses prestations de services facturées par des tiers (dénouement, ramassage des déchets, conciergerie, transports, contrôle aérien, gestion des biens immobiliers, etc.), cette dernière enregistre également les frais de téléphone, les frais d'affranchissement, les frais bancaires, les frais de poursuites et de faillites, les cotisations, les frais d'élections et de votations, les frais de représentation (fête nationale, réception, etc.), les cartes journalières CFF, etc.

En tenant compte des règles usuelles des marchés publics et en fonction de la nature des prestations à réaliser, ces dernières doivent faire l'objet d'un appel d'offres.

Pour les marchés de services :

- Procédure de gré à gré : jusqu'à 150'000 francs
- Procédure sur invitation : jusqu'à 250'000 francs
- Procédure ouverte (nationale) : dès 250'000 francs
- Procédure ouverte (internationale) : dès 350'000 francs
- <https://www.vs.ch/web/marches-publics/dispositions-des-traites-nationaux>
- De par leur nature, certaines prestations comme par exemple les frais de poursuites et de faillites, les frais d'affranchissement ou les prestations du contrôle aérien ne peuvent être mise au concours (situation de monopole par exemple).
- A relever que pour les marchés attribués en gré à gré ou sur invitation, les services municipaux privilégient autant que possible les entreprises sédunoises.

Commentaire de la COGEST

La COGEST relève que la réponse fournie demeure incomplète au regard des attentes.

L'inventaire global des prestations de services de tiers reste insuffisamment détaillé pour permettre une vision claire des postes concernés. La Commission attend en particulier une ventilation plus précise, par catégorie de prestations et par montants significatifs, permettant d'identifier les domaines où le recours à des tiers est le plus important.

S'agissant du choix des prestataires, les règles générales des marchés publics sont bien rappelées. Toutefois, la réponse ne décrit pas suffisamment la mise en pratique de ces règles au sein de l'administration :

- Critères utilisés pour sélectionner un prestataire,
- Existence ou non d'une procédure interne standardisée,

- Contrôle du respect des seuils et des procédures,
- Justification des cas où le gré à gré est privilégié.

La Commission estime ainsi que la réponse ne permet pas encore de s'assurer de la transparence, de la traçabilité et de la pertinence économique des choix opérés. Elle entend donc revenir sur ce point lors de l'examen des comptes, en demandant une présentation plus complète et structurée des prestations inscrites sous la nature 3130 ainsi que des processus internes d'attribution des mandats.

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
0	Fonct	-	Dotation et variation du personnel par dicastère	31

Question 4 : Ressources humaines de la Ville

Lors de l'étude des comptes 2024, il a été répondu :

Les variations annuelles figurent dans la brochure des comptes par dicastère. Les détails sont suivis via Abacus et un tableau de bord va être mis à disposition des chef-fe-s de service afin d'avoir un suivi en temps réel des différentes variations.

Qu'en est-il de ce tableau de bord ? Merci de nous le transmettre.

Réponse

Le tableau de bord n'est pas encore disponible. CIGES n'a pas réussi à croiser les informations d'Abacus Finances et RH. On a repris à zéro le projet avec un budget qui sera aussi intégré à Abacus RH. Ciges travaille actuellement sur les rapports qui seront livrés avant la fin de l'année.

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
0	Fonct	2090.154	Engagements envers les FS – Culte	36

Question 5 : Compte à financement spécial - culte

Le compte à financement spécial du culte contient un montant important. Quelle est l'utilisation prévue pour ce compte ?

Réponse

Ce montant fait partie des engagements en lien avec les fonds à financements spéciaux. Autrement dit, il appartient aux paroisses catholiques de Sion. Voici quelques années, d'entente avec les représentants des paroisses, il a été convenu que la Ville conserve dans son bilan une petite partie de l'impôt du culte encaissé. L'objectif étant de lisser sur les années, les contributions versées aux paroisses catholiques et ainsi éviter des variations trop importantes d'une année à l'autre. La stabilité des versements de l'impôt du culte est un élément important pour les paroisses catholiques.

Commentaire de la COGEST

La COGEST s'est référée aux comptes et ceux-ci font mention des paroisses catholiques et également protestantes.

Dicastère 1 : Administration générale, Ressources humaines et Finances

Budget de fonctionnement

Tableau 10: Budget de fonctionnement du dicastère 1

Compte de résultats	Compte - 2024	Budget - 2025	Budget - 2026	Ecart B 2026 - B 2025		Ecart B 2026 - C 2024	
Dicastère 1	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges	33 936 623,33	25 236 000	25 572 000,00	336 000,00	1,33	-8 364 623,33	-24,65
Revenus	148 569 348,31	145 222 000	156 447 000,00	11 225 000,00	7,73	7 877 651,69	5,30
Résultat	- 114 632 724,98	-119 986 000	- 130 875 000,00	- 10 889 000,00	9,08	- 16 242 275,02	14,17

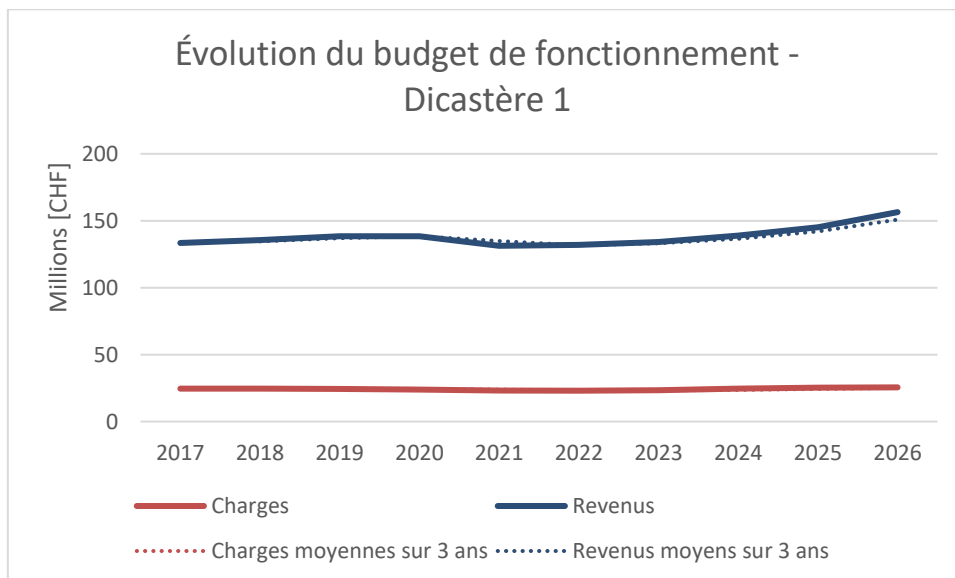


Figure 21: Évolution des budgets de fonctionnement du dicastère 1

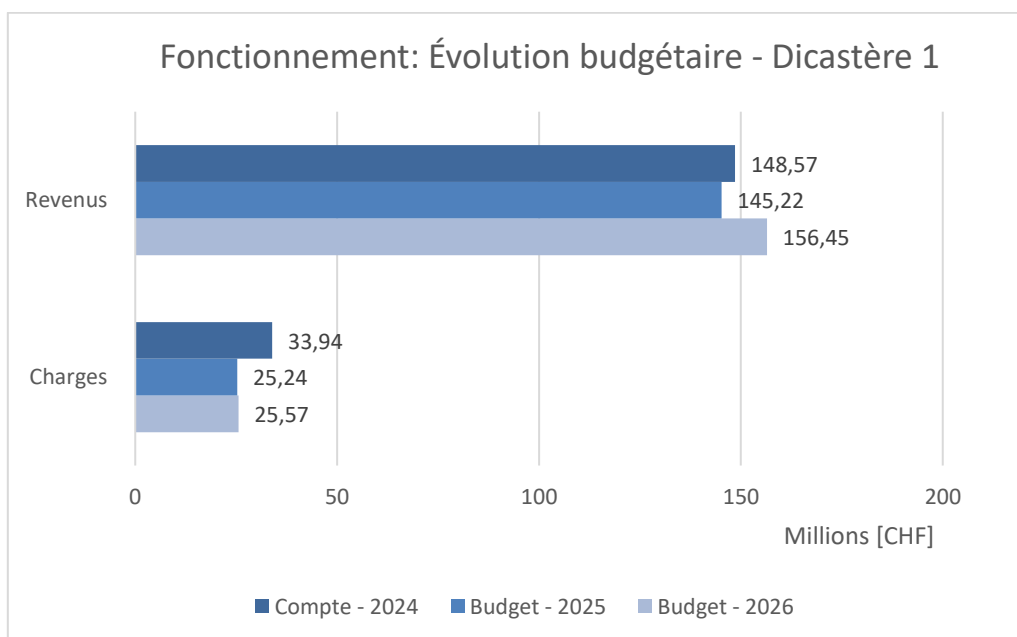


Figure 22: Évolution des budgets et comptes de fonctionnement du dicastère 1

Tableau 11: Évolution des recettes fiscales par types d'impôts

(en millions de francs)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	B2025	B2026
Impôt sur le revenu	59.0	61.5	61.3	59.6	60.5	62.5	64.0	68.5	67.5	70.2
Impôt sur la fortune	11.5	14.3	13.0	13.5	13.5	13.8	13.5	14.0	14.3	14.8
Impôt à la source	5.4	5.2	5.5	5.7	5.4	5.2	6.6	9.3	5.0	6.0
Impôt sur le bénéfice	23.4	21.1	19.5	17.5	15.5	16.6	17.0	18.0	18.5	19.3
Impôt sur le capital	5.3	5.5	5.5	5.3	5.6	6.5	8.0	8.8	9.0	9.2
Autres impôts	16.7	15.3	16.4	17.1	20.1	20.3	20.6	20.3	19.8	20.3
Recette fiscale totale	121.3	122.9	121.1	118.6	120.6	124.9	129.7	138.9	134.1	139.8

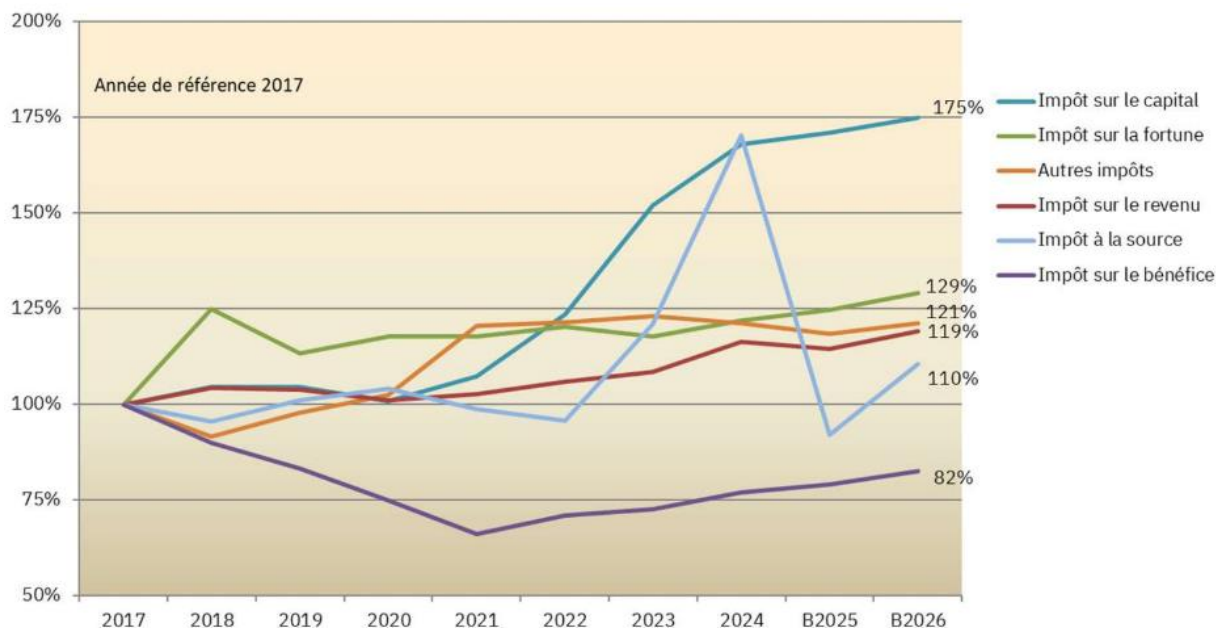


Figure 23: Évolution des recettes fiscales par type d'impôts

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
1	Fonct	115.3060	Pensions	46

Question 8 : Versement de pensions

Quel est le détail de cette rubrique ? Qui sont les bénéficiaires de ces pensions ? Quelles sont les conditions d'octroi ?

Réponse

Ce sont les rentes versées aux 3 derniers présidents de la Ville (G. Debons, F. Mudry et M. Maurer). Ce sont les derniers qui en bénéficient. Cette rente a été supprimée avec l'arrivée du Président Varone.

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
1	Fonct	115.3099	Autres charges de personnel	46

Question 9 : Plan de mobilité

Quelle est la part du plan de mobilité des collaborateurs de la Ville ? Que comprend ce plan de mobilité ? Comment s'articule-t-il et quels sont les objectifs visés ?

Réponse

L'objectif du plan de mobilité est d'encourager la mobilité douce et collective pour les déplacements des collaborateurs et collaboratrices de la Ville vers et depuis le lieu de travail. Cette démarche s'inscrit parfaitement dans la politique de mobilité menée par la Ville de Sion. Ce plan vise également à renforcer l'attrait de la Ville de Sion en tant qu'employeur, tout en soulignant son rôle d'exemplarité.

Un montant maximum de CHF 365.- est mis à disposition des collaborateurs. Toutefois, le budget global maximal est limité à CHF 25'000.- pour l'ensemble de l'administration.

Les prestations suivantes peuvent être facturées : 50% du prix d'un abonnement de transport public, jusqu'à concurrence de CHF 365.- ; une aide de 300.- à l'achat d'un vélo électrique dans un commerce de la ville (une demande chaque 5 ans maximum).

À noter que les collaborateurs bénéficient également d'un rabais sur l'abonnement et l'utilisation des vélos en libre-service Velospots (neutre pour les finances de la Ville car sans contribution financière).

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
1	Fonct	116.3113	Matériel informatique	47

Question 10 : Inventaire et cycle de vie

Quel est l'inventaire du matériel informatique ? Comment s'effectue le choix du nouveau matériel et sur quels critères ? Qu'advient-il des outils informatiques en fin de cycle de vie ?

Réponse

L'inventaire est tenu dans différents logiciels (y.c. dans l'annuaire (ActiveDirectory) pour les machines qui sont en service sur le réseau). A noter que nous venons de démarrer un projet de passage physique sur tous les emplacements pour vérifier et étiqueter le matériel (en particulier les machines, les écrans et les imprimantes).

Le nouveau matériel est acheté selon le catalogue des prix PAIR (Partenariat d'achat informatique romand). En principe, pour les machines, ce sont les modèles de base qui sont installés. Selon certains besoins spécifiques (par exemple pour les personnes qui utilisent des logiciels de dessin ou autres logiciels nécessitant des performances plus élevées), des modèles plus performants sont retenus. Concernant les écrans, par exemple, le choix entre deux écrans 24'' ou un écran 27'' est laissé à l'utilisateur (avec à nouveau quelques exceptions pour des besoins spécifiques liés aux logiciels de dessin ou à la consultation de plans).

Le matériel est utilisé le plus longtemps possible ; à titre d'exemple, un collaborateur qui quitte l'administration restituera son matériel informatique qui sera réutilisé par son remplaçant ou un autre collaborateur ; ce n'est qu'en fin d'utilisation que le matériel est amené à ENEVI pour recyclage en fin de vie.

Commentaire de la COGEST

La COGEST constate que la réponse fournie ne permet pas d'identifier de manière précise l'inventaire actuel du matériel informatique de l'administration.

Si l'utilisation de différents outils est mentionnée, la coexistence de plusieurs supports et l'absence d'un inventaire consolidé démontrent un manque de vision globale sur le parc informatique. La Commission prend note qu'un projet de vérification physique et d'étiquetage est en cours, mais regrette que cet inventaire n'ait pas encore pu être présenté.

La COGEST attend en conséquence qu'un inventaire complet, centralisé et actualisé du matériel informatique soit transmis d'ici les prochains comptes, incluant notamment :

- Le nombre d'appareils par catégorie (ordinateurs, écrans, imprimantes, périphériques),
- Leur année d'acquisition,
- Leur état d'usage,
- Leur localisation et leur affectation.

S'agissant du choix du nouveau matériel, la Commission prend acte du recours au catalogue PAIR et de l'existence d'adaptations en fonction des besoins spécifiques. Toutefois, les critères de sélection gagneraient à être explicités de manière plus systématique afin d'assurer une traçabilité complète des décisions d'achat.

Enfin, concernant le cycle de vie du matériel, la COGEST relève que les informations fournies restent partielles. La mention du réemploi interne et du recyclage via ENEVI constitue une première indication, mais ne permet pas de comprendre clairement :

- La durée de vie moyenne des équipements,
- Les critères définissant la fin de cycle,
- La planification du renouvellement,
- Les coûts associés.

La Commission attend donc qu'un schéma de cycle de vie complet, incluant les étapes d'acquisition, d'utilisation, de réaffectation, de déclassement et de recyclage, soit présenté lors des prochains comptes.

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
1	Fonct	116.3118	Immobilisations incorporelles	47

Question 11 : Logiciels et licences

Quel est le détail des logiciels et licences ? Quels sont les coûts individuels ?

Réponse

Ci-dessous un tableau récapitulatif.

Tableau 12: récapitulatif des logiciels et licences

Site internet	32000
Bausoft (UR)	3900
Jardins suisse (UR)	2100
Autocad (TP, BC, DE, UR)	11500
Bacad (UR)	170
ArcGIS (SIT)	42000
ArcGIS Serveur	12000
LanSweeper	4000
Meteonews	650
Stratus (BC)	12800
HEXAGON (SIT)	380
EasyPlanning (UR)	6000
Adobe	22000
M365 (y.c. module pour le SOC)	160000
Divers	7000

Pour les coûts individuels (HT), soit par utilisateur et par année :

- Autocad : différents types de produits en fonction des besoins des utilisateurs qui s'échelonnent entre 290.- pour Autocad LT (étant précisé qu'il s'agit du prix de maintenance annuel d'un modèle de licence qui n'existe plus aujourd'hui où la licence était achetée une fois ; aujourd'hui seul le modèle de location annuelle existe au prix de 430.-) et 2400.- pour Autocad CIVIL 3D où nous avons une licence pour le géomaticien.
- Adobe : différents produits qui vont de l'Adobe Acrobat Standard à 154.2 à l'Adobe Creative Suite à 824.-
- M365 : licence office y c. le module additionnel nécessaire au fonctionnement du SOC (security operation center), intégrant l'antivirus notamment : 500.-

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
1	Fonct	116.3133	Prestations informatiques	47

Question 12 : Évolution détaillée

Quelle est l'évolution des différents détails de cette rubrique sur les 5 dernières années ?

Réponse

Ci-dessous le tableau récapitulatif.

Tableau 13: Récapitulatif des frais informatiques ces 5 dernières années

Rubrique 116.3133 : évolution des différents détails sur les cinq dernières années					
	2024	2023	2022	2021	2020 ¹⁾
Support et maintenance informatique					
CIGES SA et autres fournisseurs	468'652.95	461'982.10	366'485.88	270'718.20	304'903.02
Exploitation IT Applications communales	725'322.30	377'515.00	360'759.00	320'402.15	311'325.20
	692'374.10	642'510.00	578'233.65	518'513.10	549'424.75
Total	1'886'349.3	1'482'007.1	1'305'478.5	1'109'633.4	1'165'652.9
	5	0	3	5	7

Cette rubrique est soumise à forte pression. D'une part, le partenaire CIGES a dû entreprendre des mues importantes dans sa structure (projet AD, d'excellence opérationnelle, SOC, etc...), ainsi que dans son personnel (forte croissance et enjeu d'intégration au sein des équipes) qui impactent les actionnaires ; d'autre part, les coûts informatiques augmentent, tout comme les besoins de l'administration. Enfin, ces coûts sont aussi à mettre en corrélation avec les projets de dématérialisation et de gestion moderne de notre administration (numérisation notamment). Conscient de cette situation, le service effectue un travail conséquent pour maîtriser les coûts au regard de leur prévisibilité budgétaire.

Note :

¹En 2020, le modèle était différent, il y avait en sus des montants mentionnés une participation CIGES de 46'027.-

qui représente un solde de coûts qui n'étaient pas imputables directement et répartis selon une clé Nombre d'habitants

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
1	Fonct	116.3320	Amortissements immobilisations incorporelles	47

Question 13 : Détail et avancement des projets IT

Quel est le détail des projets informatiques réalisés ces cinq dernières années ? Quel est leur état d'avancement ?

Réponse

Gestion électronique des documents (GED): le projet principal est complété par des projets annexes

- Socle de base (projet principal) : déploiement pour tous les utilisateurs de l'application avec la mise en place des plans de classement et du cycle de vie documentaire. Les premiers services sont en production depuis 2021. Les deux derniers services sont en phase de déploiement progressif par sections et l'objectif est que le socle de base soit en place pour toute l'administration pour fin 2026
- Numérisation du courrier entrant : le courrier est numérisé à l'Hôtel de Ville et distribué numériquement via l'application de GED. Le papier suit encore dans les services. Sa généralisation est prévue pour fin 2027.
- Administration sans papier : en complément de la numérisation du courrier entrant, l'objectif est d'arriver à la dématérialisation de celui-ci, ce qui implique de supprimer la distribution physique du courrier. Ce travail implique des développements informatiques, la formation des collaborateurs, le support pour les services, ainsi qu'un centre de scannage performant aussi bien sous l'angle du matériel informatique qu'en termes de ressources humaines. En effet, les volumes à traiter sont importants, en particulier si l'on intègre le projet de visas des factures (workflow dématérialisé) présenté ci-dessous. Un POC (proof of concept) démarre fin novembre pour le service de l'administration générale suivie par le service des RH. La généralisation est prévue pour fin 2028 selon un programme intentionnel à ce stade.
- Archivage à long terme : à la fin de la durée de son utilité administrative et légale, le document doit soit être détruit soit conservé et transféré dans les archives historiques et pérennes. C'est la dernière étape du cycle de vie du document. Les travaux préparatoires ont débuté en lien avec les archives cantonales qui mettent à disposition leurs infrastructures informatiques d'archivage à long terme pour les communes. L'objectif est d'être opérationnel à fin 2030.
- Portail Hubshare : racheté par M-Files (fournisseur de notre GED), cette plateforme nous a permis de remplacer les extranets du Conseil municipal, du Conseil général et de la Caisse de pension de la Ville de Sion. En plus, des partages de fichiers tels qu'appliqués pour le remplacement des extranets, cette plateforme permet de partager de façon sécurisée certains documents enregistrés dans notre GED.

Abacus finances

- Le remplacement de GEFI (Ofisa/CIGES) pour la comptabilité générale a été effectué en 2021.
- Numérisation du flux de validation des factures créanciers (fournisseurs). Ce projet a pour objectif de remplacer la circulation sous forme papier des factures pour signatures avant paiement. Débuté au printemps 2024, l'objectif est de terminer ce projet pour fin 2027.

Aujourd'hui les factures papier sont numérisées au service des finances (en début de processus pour le flux de signatures numérisé, en fin de processus pour la circulation papier). La volonté consiste à intégrer ce projet à celui d'une administration sans courrier physique ; le traitement des factures sera donc intégré au projet Administration sans papier (GED) et la numérisation se déroulera comme tout le courrier entrant à la Chancellerie (huissier). A noter que les fonctions liées au flux pour validations et signatures sont accessibles également via le portail Abacus.

Abacus RH

- En parallèle de la migration de la comptabilité générale, le traitement des salaires a été migré sur Abacus RH en 2021.
- Le portail RH (intégré au portail Abacus) qui permet aux collaborateurs de consulter différents documents (cahier des charges, évaluations annuelles, fiches de salaires, certificat de salaires, ...) a été mis en place en 2023.
- La gestion des candidatures (processus de recrutement) est entièrement numérisée et accessible via le portail RH depuis 2024.
- La gestion des notes de frais est en cours de mise en place et sera opérationnelle en 2026.
- D'autres fonctionnalités seront intégrées progressivement comme, par exemple la gestion des évaluations

NEST (Innosolv City)

- Le remplacement de GEFI par NEST pour le contrôle des habitants a été réalisé entre 2022 et 2023 et mis en production en 2023. Un gros travail d'épuration et de corrections a été réalisé et n'est pas totalement terminé. Les services qui accèdent à certaines informations du contrôle de l'habitant en lecture doivent encore être migrés.
- Le remplacement de GEFI par NEST pour la gestion des entreprises a été réalisé en 2025.
- Le remplacement de GEFI par NEST pour la gestion des chiens est en cours et sera terminé avant la fin 2025.
- Le remplacement de GEFI probablement par NEST pour la gestion des clés est en cours d'analyse et sera implémenté prochainement pour une mise en production en première partie de l'année 2026.

eSéances

- eSéances.Exécutif : ce premier module, développé dans le cadre d'un partenariat public/privé initié par des communes vaudoises, a spécialement été conçu pour simplifier la gestion des séances. Les séances du Conseil municipal sont gérées sur cet outil depuis février 2025. Nombre de communes valaisannes ont également adopté ce produit.
- eSéances.Univers : en parallèle de l'utilisation d'eSéances.Exécutif, les services ont été formés à l'utilisation de eSéances.Univers, module qui permet la gestion de séances pour les services ou/et les commissions. Ces modules communiquent en bi-directionnel et des points de PV de commission peuvent devenir des points à l'ordre du jour d'une séance du Conseil municipal sans qu'il soit nécessaire de ressaisir les contenus. Les décisions du Conseil municipal sont également communiquées sous forme numérique.
- eSéances.Législatif : dernier né de la suite eSéances, ce module est en cours de développement et devrait être opérationnel pour le début 2027. La Ville de Sion participe aux ateliers de cocréation de ce module en compagnie de communes vaudoises et d'une commune genevoise.

En parallèle de ces projets importants, d'autres projets ont été réalisés en lien avec le guichet virtuel, la téléphonie, ainsi que des développements spécifiques pour des besoins non adressés par les « gros » logiciels communaux.

En lien avec CIGES, mais concernant tous les partenaires et clients, d'importants projets sont en cours :

- Migration vers Windows 11 qui se terminera d'ici la fin de l'année 2025 ;
- Segmentation des Active Directory (AD) qui a débuté cette année et se terminera au printemps 2027 ;
- Mise en place d'un SOC (security operation center), débuté en 2025 et qui devrait être totalement opérationnel au printemps 2026.

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
1	Fonct	152.3181	Pertes sur créances effectives	50

Question 16 : Baisse des pertes sur créance

Pourquoi cette rubrique baisse-t-elle alors que le budget alloué aux poursuites est en augmentation (150.3130) ?

Réponse

De manière empirique, nous constatons une augmentation des frais de poursuites et de faillites ces dernières années. Le budget 2025 risque d'ailleurs de ne pas suffire. Pour cette raison, nous avons adapté cette rubrique à la hausse.

Sur la base des comptes 2024 et des 6 premiers mois 2025, nous avons estimé que nous pouvions réduire quelque peu la rubrique des pertes sur créances fiscales.

Ces deux rubriques, bien que liées par leur nature, ne sont pas pleinement corrélées. Il est possible d'avoir une augmentation du nombre de procédure d'encaissement par voie légale tout en constatant une baisse des pertes sur débiteurs. Cela va dépendre des montants des actes de défaut de biens délivrés.

Année	Frais de poursuite
2020	311'391 CHF
2021	326'890 CHF
2022	305'158 CHF
2023	327'400 CHF
2024	354'308 CHF
B2025	330'000 CHF
B2026	400'000 CHF

Figure 24: Évolution des frais de poursuites

Budget des investissements

Tableau 14: Détail du budget d'investissement du dicastère 1

Investissements	Compte - 2024	Budget - 2025	Budget - 2026	Ecart C B026- B 2025		Ecart B 2026- C 2024	
Dicastère 1	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses	291 427,45	400 000,00	620 000,00	220 000,00	55,00	328 572,55	112,75
Recettes	-	-	-	-	0,00	-	0,00
Excédent de dépenses	291 427,45	400 000,00	620 000,00	220 000,00	55,00	328 572,55	112,75

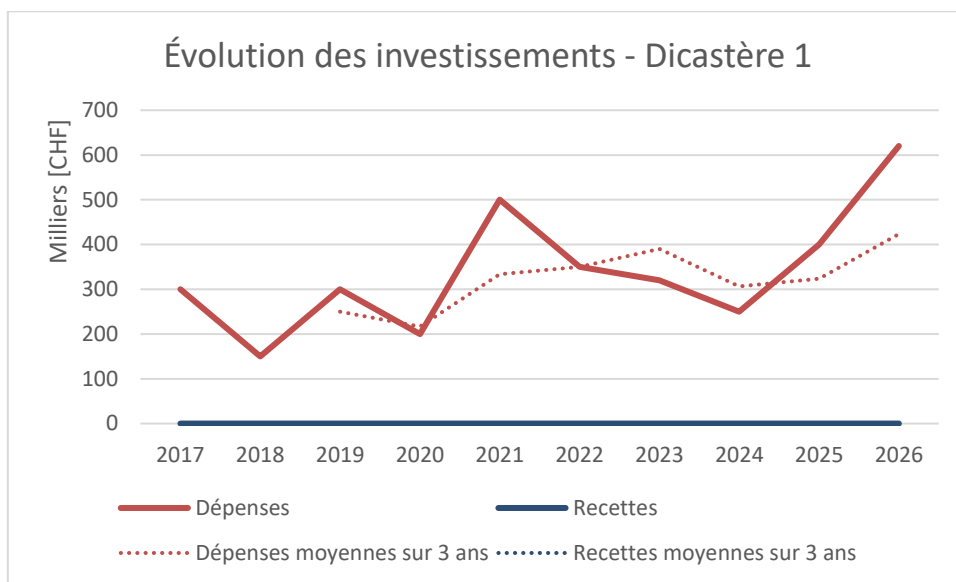


Figure 25: Évolution des budgets d'investissement du dicastère 1

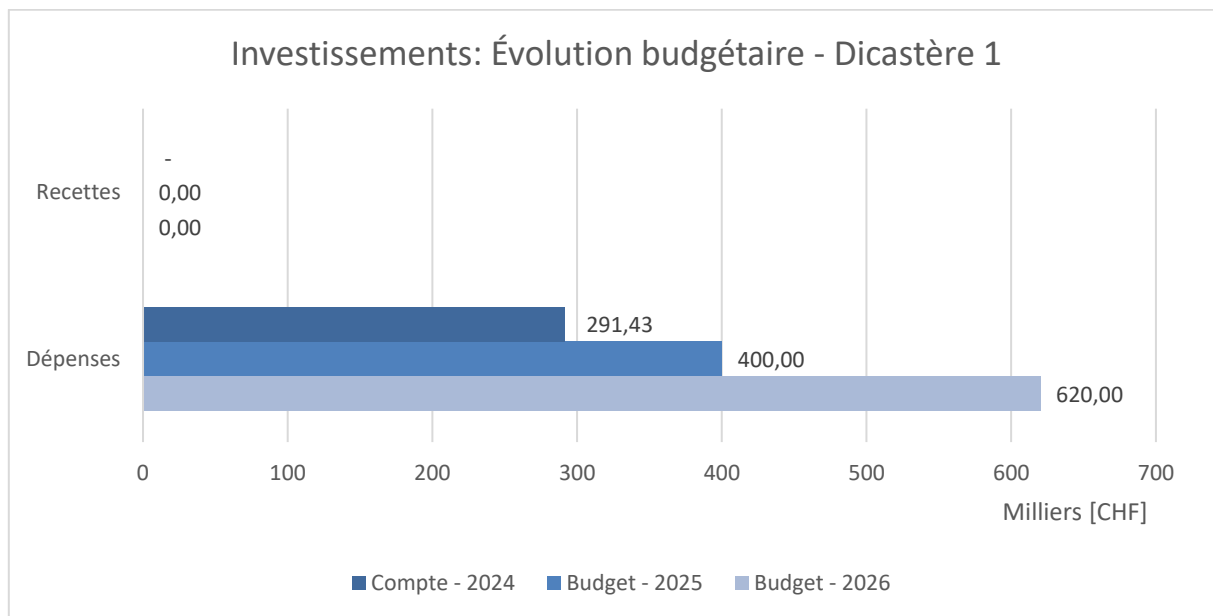


Figure 26: Évolution des budgets et comptes d'investissement du dicastère 1

Dicastère 2 : Économie et énergie

Budget de fonctionnement

Tableau 15: Détail du budget de fonctionnement du dicastère 2

Compte de résultats	Compte - 2024	Budget - 2025	Budget - 2026	Ecart B 2026 - B 2025		Ecart B 2026 - C 2024	
Dicastère 2	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges	21 952 670,97	22 180 000	22 341 000,00	161 000,00	0,73	388 329,03	1,77
Revenus	38 895 124,51	31 493 000	25 802 000,00	-5 691 000,00	-18,07	-13 093 124,51	-33,66
Résultat	- 16 942 453,54	- 9 313 000	- 3 461 000,00	5 852 000,00	-62,84	13 481 453,54	-79,57

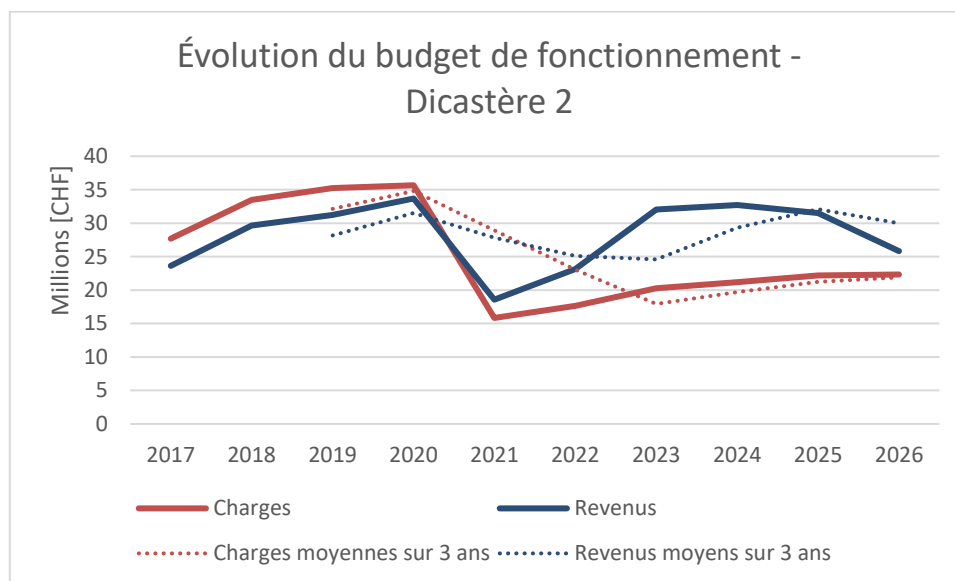


Figure 27: Évolution des budgets de fonctionnement du dicastère 2

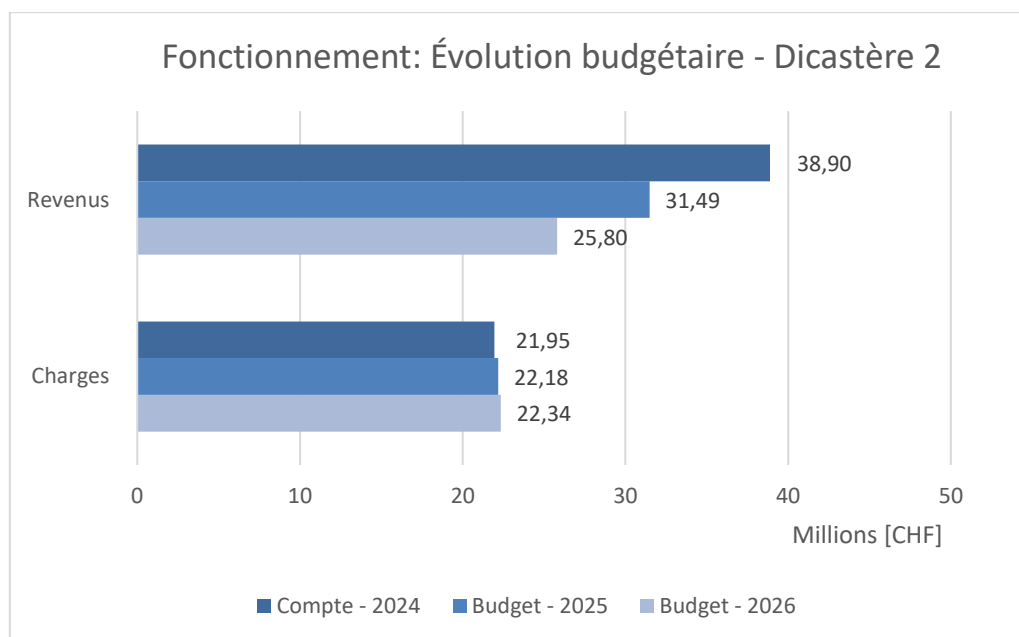


Figure 28: Évolution des budgets et comptes de fonctionnement du dicastère 2

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
2	Fonct	260.3634	Subventions aux entreprises publiques	262

Question 18 : Office du tourisme

Quelle est la raison et l'impact de la baisse de subvention de l'office du tourisme ?

Réponse

Dans le cadre de la recapitalisation de la caisse de pension de la Ville de Sion, Sion Tourisme s'était engagée à participer pour sa part à hauteur de Fr. 738'834.- soit Fr. 74'000.- par année, de 2016 à 2025, montant porté en déduction de la subvention communale.

Ce remboursement s'est terminé à fin 2025, ce qui explique la différence pour le budget 2026.

La subvention de fonctionnement (Fr. 346'000.-) et l'aide au loyer (Fr. 38'000.-) restent inchangées par rapport aux années précédentes.

Budget des investissements

Tableau 16: Détail du budget d'investissements du dicastère 2

Investissements	Compte - 2024	Budget - 2025	Budget - 2026	Ecart C B026- B 2025		Ecart B 2026- C 2024	
Dicastère 2	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses	2 288 062,21	1 645 000,00	190 000,00	-1 455 000,00	-88,45	-2 098 062,21	-91,70
Recettes	-	-	-	-	0,00	-	0,00
Excédent de dépenses	2 288 062,21	1 645 000	190 000,00	- 1 455 000,00	-88,45	- 2 098 062,21	-91,70

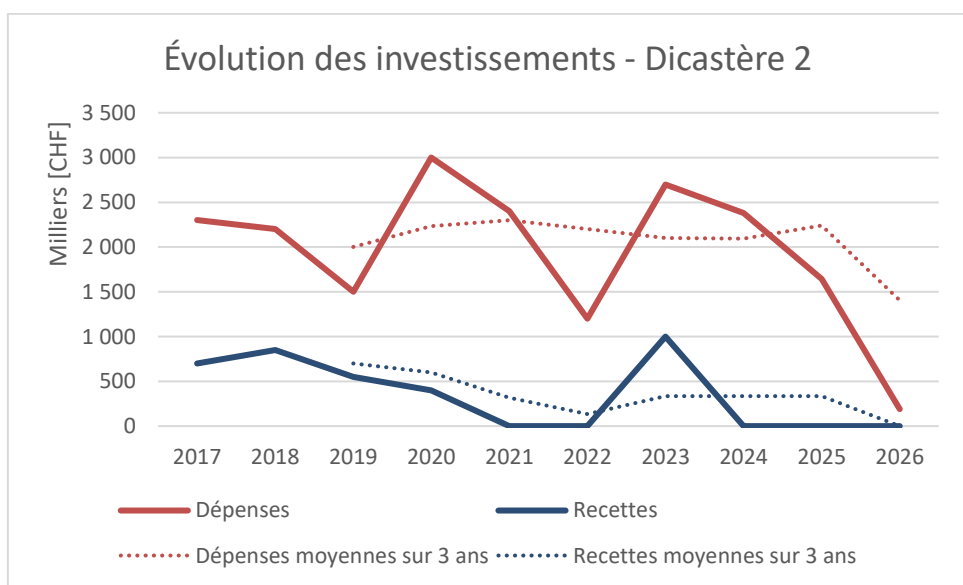


Figure 29: Évolution des budgets d'investissement du dicastère 2

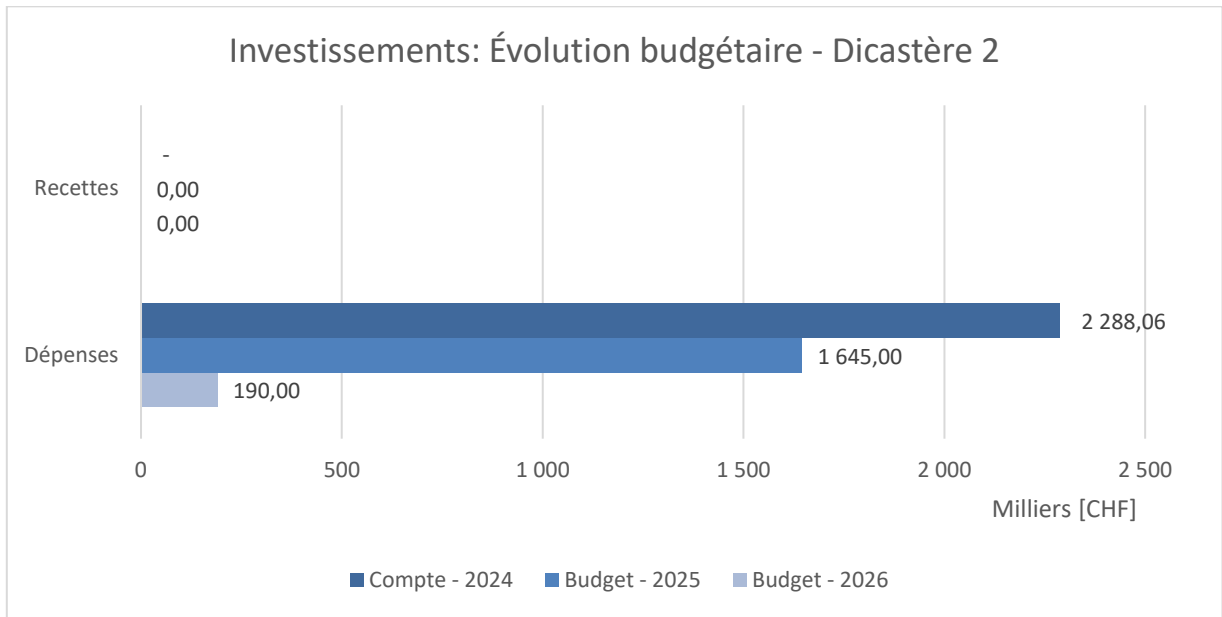


Figure 30: Évolution des budgets et comptes d'investissement du dicastère 2

Dicastère 3 : Culture et formation

Budget de fonctionnement

Tableau 17: Détail du budget de fonctionnement du dicastère 3

Compte de résultats	Compte - 2024	Budget - 2025	Budget - 2026	Ecart B 2026 - B 2025		Ecart B 2026 - C 2024	
Dicastère 3	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges	51 244 509,33	51 544 000	52 600 000,00	1 056 000,00	2,05	1 355 490,67	2,65
Revenus	10 383 467,62	10 126 000	11 018 000,00	892 000,00	8,81	634 532,38	6,11
Résultat	40 861 041,71	41 418 000	41 582 000,00	164 000,00	0,40	720 958,29	1,76

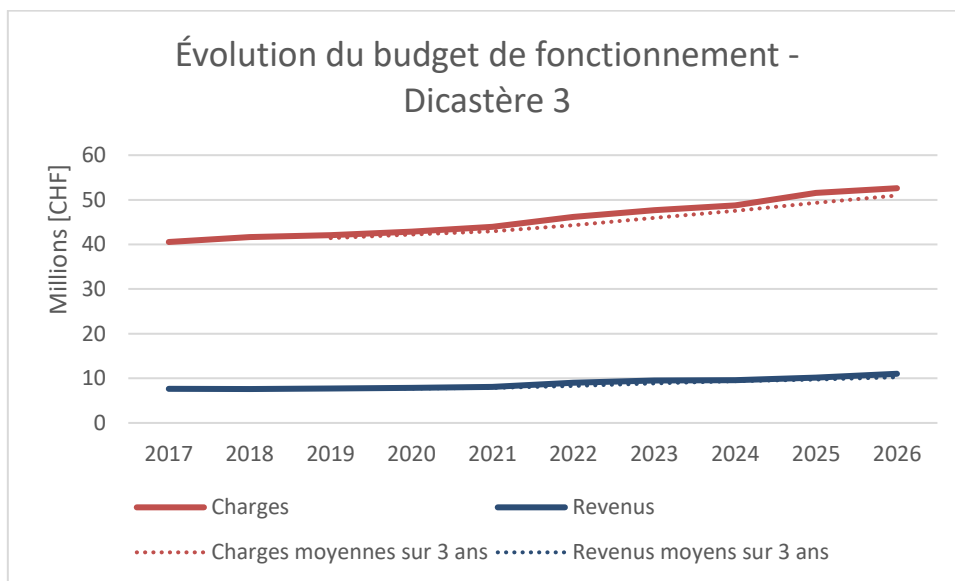


Figure 31: Évolution des budgets de fonctionnement du dicastère 3

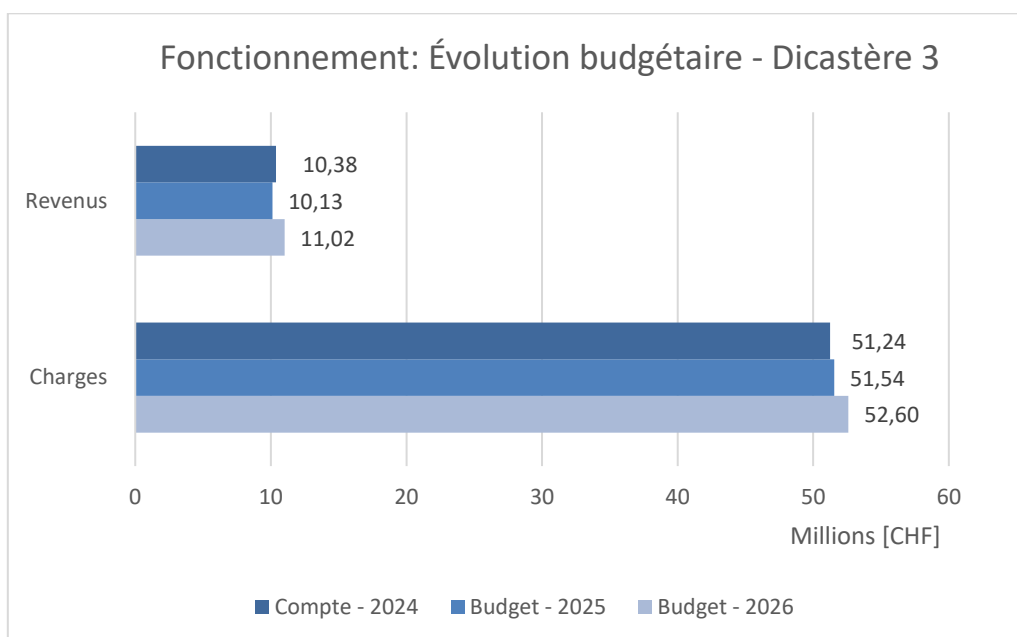


Figure 32: Évolution des budgets et comptes de fonctionnement du dicastère 3

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
3	Fonct	301.3113	Matériel informatique	73

Question 19 : Moyens cours d’informatique

Quel est le détail de la rubrique sur les cinq dernières années ? Quelle est la part des frais de support ? Quelle est la vision long terme de la ville sur cette rubrique ?

Réponse

Cette rubrique regroupe l’ensemble du matériel informatique et numérique mis à disposition des enseignants et des élèves : tableaux interactifs, ordinateurs « enseignants » (1 par classe) et équipements destinés aux élèves.

Depuis 2021, les montants engagés dans cette rubrique ont augmenté chaque année (voir tableau ci- dessous).

Tableau 18: Évolution des frais de matériel informatique pour les écoles

	Budget annuel	Charges effectives
2021	110'000.00	112'950.28
2022	110'000.00	110'208.20
2023	110'000.00	187'661.32
2024	214.000.00	209'290.28
2025	210.000.00	215'026.18
2026	300'000.00	

Cette hausse s'explique notamment par l'intensification de l'équipement en tableaux interactifs au cours des dernières années.

Concernant le support, il est difficile d'avancer des chiffres précis pour les raisons suivantes :

- Une partie du support est assuré par le service informatique de la Ville.
- Les contrats de leasing (tableaux interactifs) incluent également un support technique et des interventions de maintenance.

La vision à moyen/long terme de la Ville est la suivante : le constat actuel est un manque d'équipements destinés aux élèves, ce d'autant plus dans la perspective de satisfaire aux exigences cantonales en la matière. A l'exception d'un projet pilote mené à Bramois il y a quelques années, aucune autre école ne dispose de matériel dédié. Dans un premier temps, nous jugeons prioritaire de doter chaque centre d'armoires d'ordinateurs portables et/ou de tablettes. Ces armoires sont mobiles et intégrables dans chaque classe sur réservation. Elles peuvent bénéficier à tous les degrés d'enseignement.

Quant aux exigences d'équipement informatique individuel à partir de la 7H, nous allons constituer un

groupe de travail en collaboration avec les CO Régionaux de Sion afin d'assurer une dotation permettant un équipement unique sur la fin de l'enseignement obligatoire. Etant donné que nos cycles

d'orientation sont intercommunaux, cette démarche nécessite une réflexion à plus large échelle

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
3	Fonct	301.4631	Subventions acquises du canton	73

Question 22 : Subventions 1h à 8h

Nous bénéficions de nouvelles subventions du canton, quel est le détail ? Comment sont-elles réparties ?

Réponse

Les ressources pédagogiques (70 CHF/élève par année) soutiennent les rubriques :

- 3010.3104.01 fournitures scolaires
- 3010.3104.03 matériel audio-visuel
- 3010.3104.04 matériel de gymnastique
- 3010.3104.05 matériel pour travaux manuels
- 3010.3104.06 matériel pour sciences
- 3010.3104.07 matériel pour ACM
- 3010.3104.08 matériel pour classes enfantines
- 3010.3104.09 matériel pour classes primaires
- 3010.3110.01 matériel et appareils de bureau
- 3010.3113.01 matériel informatique - MITIC

Commentaire de la COGEST

La COGEST relève que la réponse fournie demeure insuffisante au regard des attentes formulées. Si les rubriques bénéficiaires des nouvelles subventions cantonales sont énumérées, aucun détail quant aux montants effectivement perçus ni quant à leur répartition précise par comptes n'est présenté. En l'état, il est impossible pour la Commission d'identifier comment les 70 CHF par élève sont ventilés au sein des différentes rubriques, ni d'évaluer la pertinence de l'allocation de ces ressources.

La Commission rappelle qu'une présentation transparente et consolidée des subventions cantonales est nécessaire, incluant :

- Le montant total reçu,
- La clé de répartition retenue,
- Les montants attribués à chaque rubrique concernée,
- Les éventuels soldes ou ajustements entre rubriques.

La COGEST attend que ces informations soient fournies de manière détaillée, idéalement sous forme d'un tableau synthétique, permettant de comprendre clairement comment les subventions sont allouées, justifiées et comptabilisées dans les comptes communaux.

La Commission reviendra sur ce point lors de l'examen des prochains comptes si les précisions attendues ne sont pas apportées.

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
3	Fonct	320.3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	265

Question 26 : Biennale Son

La Biennale n'ayant pas lieu en 2026, pourquoi est-elle budgétée à 25'000.- ?

Réponse

Le travail d'une biennale ne s'effectue pas seulement l'année dédiée aux performances publiques. En effet durant l'année sans manifestation, le travail de programmation, de planification, de recherches

de partenaires artistiques et financiers requiert un engagement soutenu.

Dès lors, le mandat de prestations entre le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, par le service de la culture du Canton et la Ville de Sion et l'Association Biennale Son qui a été signé en 2024 tient compte de l'engagement annuel nécessaire à la mise sur pied d'une telle biennale. Pour la Ville de Sion est prévu comme subvention, le montant de Fr. 100'000.- sur 4 ans, c'est-à-dire

Fr. 25'000.- annuellement jusqu'en 2027.

Compte des investissements

Tableau 19: Détail des budgets d'investissement du dicastère 3

Investissements	Compte - 2024	Budget - 2025	Budget - 2026	Ecart C B026- B 2025		Ecart B 2026- C 2024	
Dicastère 3	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses	11 895 720,53	5 445 000,00	3 930 000,00	-1 515 000,00	-27,82	-7 965 720,53	-66,96
Recettes	4 781 118,60	2 610 000,00	545 000,00	-2 065 000,00	-79,12	-4 236 118,60	-88,60
Excédent de dépenses	7 114 601,93	2 835 000	3 385 000,00	550 000,00	19,40	- 3 729 601,93	-52,42

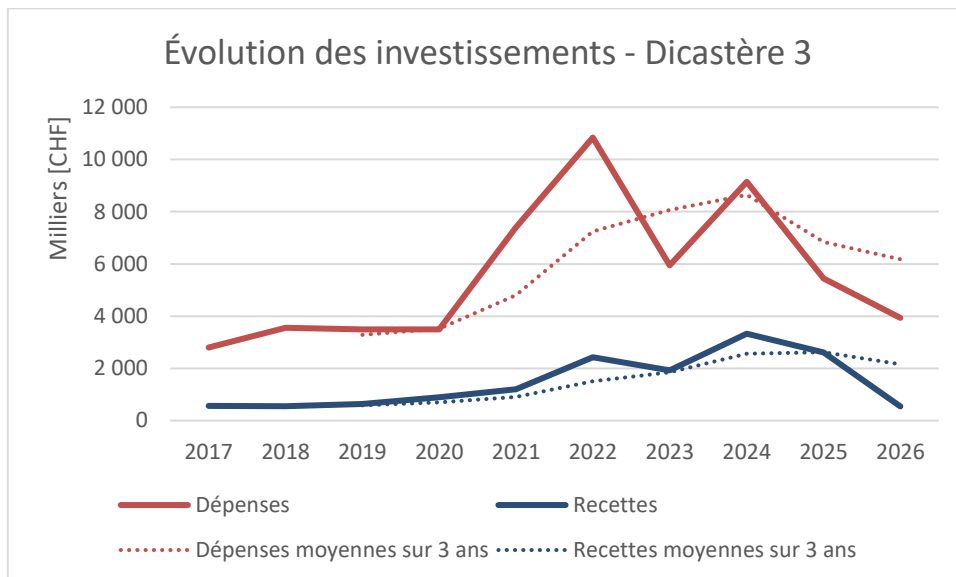


Figure 33: Évolution des budgets d'investissement du dicastère 3

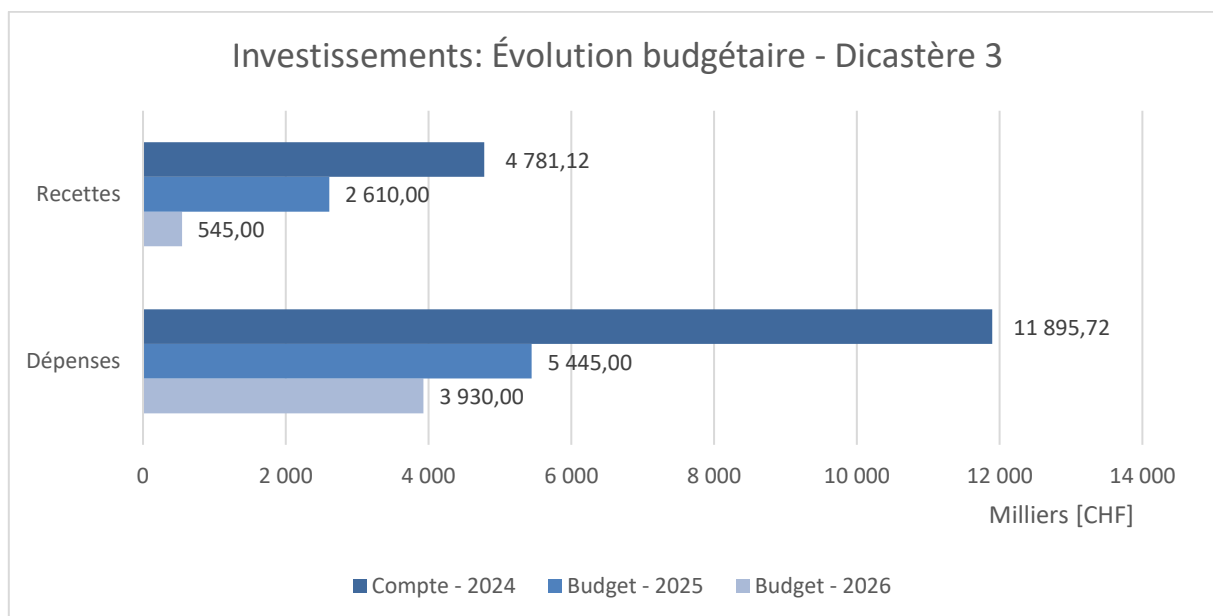


Figure 34: Évolution des budgets et comptes d'investissement du dicastère 3

Dicastère 4 : Cohésion sociale

Budget de fonctionnement

Tableau 20: Détail du budget de fonctionnement du dicastère 4

Compte de résultats	Compte - 2024	Budget - 2025	Budget - 2026	Ecart B 2026 - B 2025		Ecart B 2026 - C 2024	
Dicastère 4	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges	36 079 339,92	35 522 000	39 078 000,00	3 556 000,00	10,01	2 998 660,08	8,31
Revenus	1 336 831,30	1 194 000	1 305 000,00	111 000,00	9,30	-31 831,30	-2,38
Résultat	34 742 508,62	34 328 000	37 773 000,00	3 445 000,00	10,04	3 030 491,38	8,72

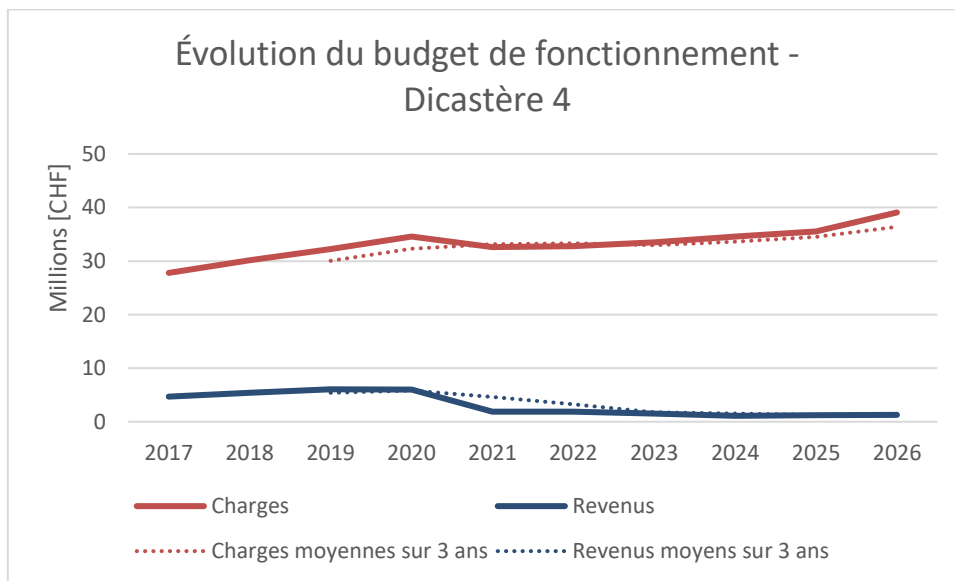


Figure 35: Évolution des budgets de fonctionnement du dicastère 4

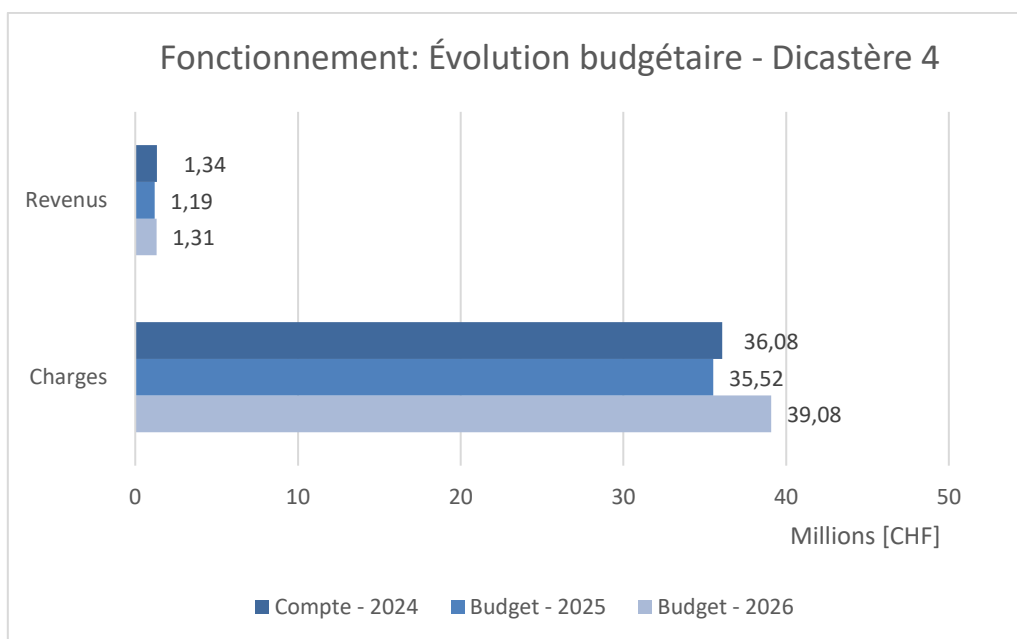


Figure 36: Évolution des budgets et comptes de fonctionnement du dicastère 4

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
4	Fonct	400.3130	Prestations de services de tiers	93

Question 28 : Détail

Quel est le détail de la rubrique ?

Réponse

Voici le détail du budget 2026 de la rubrique **Prestations de service de tiers, total Fr. 230'000.-** :

- Informatique prévoyance sociale / SOC (Ciges : licences, hébergement, sécurité, divers) : Fr. 61'000.-
- Mandat au CMS pour la permanence cohésion sociale : Fr. 10'000.-
- Budget pour mandats (politique sociale, enfance, famille : Fr. 28'000.-
- Maison de santé accompagnement : Fr. 40'000.-
- Transport Cash PRVC pour SOC, déménagement SOC : Fr. 29'000.--.
- Cotisations (Initiative des villes et politique sociale, curatelle, Ville amie des aînés, divers) Fr. 11'000.-
- Projets aînés : Fr. 30'000.-
- Laboratoire du Vivre ensemble : Fr. 15'000.-
- Frais de port (affranchissement pour le SOC) : Fr. 6000.-

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
4	Inv	408.5660	Prestations de services de tiers	217

Question 31 : EMS le Carillon

Quelles sont les conditions de la convention ? Comment s'assurer que l'argent investi par la Ville bénéficiera à la population sédunoise ? Par exemple concernant le nombre de lit réservés à la population sédunoise, le taux de participation de la Ville dans les investissements et des coûts d'exploitation ?

Réponse

Les statuts de la Fondation du Carillon prévoient à son article 2 qu'1/3 des chambres sont réservées aux personnes domiciliées à Sion. De manière constante ces dernières années, le nombre de Sédunois hébergés au Carillon dépasse la proportion du 1/3. En octobre 2025, 29 résidents sur les 62 lits reconnus au subventionnement sont domiciliés à Sion, soit plus de 46%. L'article 13 des statuts prévoit en outre une prise en charge par les deux communes (Sion et St-Léonard) des éventuels déficits d'exploitation. La reprise d'exploitation par Les Pérégrines SA rendra toutefois cette disposition caduque.

Tenant compte

- du taux d'occupation des places par des Sédunois,
- des besoins identifiés par les planifications cantonales successives en termes de soins de longue durée,
- de la reprise de l'exploitation du Carillon au 1er janvier par les Pérégrines SA, société dans laquelle la Ville de Sion est actionnaire majoritaire,

- des retards liés aux projets d'agrandissements d'EMS situés sur le territoire sédunois, d'une application équitable de la politique sédunoise en terme de financement des EMS, soit participation, selon certaines conditions, à hauteur de 10% (réparti 1/3 Sion et 2/3 Saint- Léonard pour le Carillon) du subventionnement des investissements reconnus par le Canton, il apparaît pertinent de soutenir ce projet de rénovation.

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
4	Fonct	402.3636	Subventions aux organisations privées à but non-lucratif	267/268

Question 33 : Conventions des crèches / UAPE

Concernant les crèches de St-Léonard et Veysonnaz ainsi que l'UAPE d'Aproz. Quelles sont les conditions des différentes conventions ? Par exemple concernant le nombre de place réservées pour des enfants sédunois par crèche, le taux de participation de la Ville dans les investissements ?

Réponse

L'ASLAE dispose de conventions avec quatre communes attenantes au territoire communal. Il s'agit de Nendaz, Veysonnaz, St-Léonard et Hérémece. Les différentes conventions ont été avalisées entre les communes elles-mêmes, l'ASLAE assurant la validation des demandes de placement pour les enfants de Sion sur les communes "conventionnées" ou inversement.

Les principes de base sont identiques à chaque commune:

- La priorité des placements est attribuée aux enfants domiciliés sur la commune où est située la structure d'accueil ;
- La commune plaçante paie l'intégralité du coût (coût brut), déduction faite de la part payée par le parent et de la subvention cantonale. Un décompte annuel est produit avec le coût effectif pour chaque enfant;
- L'attribution d'une place dans une commune conventionnée est possible que si la/les structure.s de la commune de domicile n'ont plus de place pour les jours désirés ou si les contraintes en termes de mobilité sont trop grandes. Il n'y a pas de places réservées;
- Dans certains cas, les placements dans une commune conventionnée ne sont autorisés que pour le placement en nurserie, soit de 0 à 18 mois environ (Veysonnaz-Sion). Ensuite, les enfants doivent continuer la prise en charge dans une structure de la commune de domicile pour autant que celle-ci dispose d'une place disponible.

Concernant les placements des enfants des communes conventionnées dans une structure de Sion, ceux-ci sont de plus en plus faibles. Il y a deux explications à cette baisse. La première raison est que les différentes communes ont continué à développer leur offre d'accueil. La deuxième est que l'ASLAE a déjà beaucoup de demandes de placement pour des enfants du territoire, qui sont priorisés.

Actuellement, la Ville de Sion bénéficie plutôt des placements dans les communes conventionnées que le contraire. Elle a des enfants d'Aproz Sion qui sont pris en charge sur Aproz Nendaz. Cela s'explique par le fait que écoliers doivent fréquenter le centre scolaire situé à Aproz Nendaz et que l'UAPE desservant cette école est gérée par Nendaz. Il y a également dans une moindre mesure des placements à la crèche "La Grenouille" à Aproz Nendaz, quelques placements à Saint-Léonard (crèche La Fontaine) ainsi qu'à Veysonnaz (crèche-UAPE La Bricoline). Il n'y a aucun placement depuis des années en lien avec la commune d'Hérémece (convention non-résiliée).

Il n'y a pas de participation des autres communes aux investissements (ou de Sion aux investissements des autres communes).

Budget des investissements

Tableau 21: Détail du budget d'investissement du dicastère 4

Investissements	Compte - 2024	Budget - 2025	Budget - 2026	Ecart C B026 - B 2025		Ecart B 2026 - C 2024	
Dicastère 4	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses	-	-	260 000,00	260 000,00	0,00	260 000,00	0,00
Recettes	-	-	-	-	-	-	-
Excédent de dépenses	-	-	260 000,00	260 000,00	0,00	260 000,00	0,00

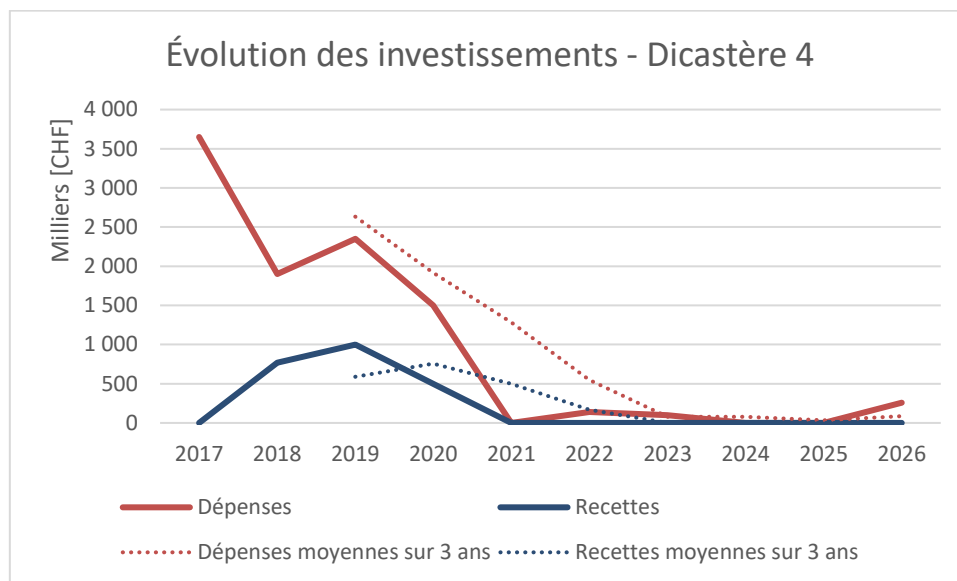


Figure 37: Évolution des budgets d'investissement du dicastère 4

Dicastère 5 : Population, sécurité et aéroport

Budget de fonctionnement

L'augmentation des charges et revenus en 2026 est liée au changement de dicastère de l'aéroport de Sion.

Tableau 22: Détail du budget de fonctionnement du dicastère 5

Compte de résultats	Compte - 2024	Budget - 2025	Budget - 2026	Ecart B 2026 - B 2025		Ecart B 2026 - C 2024	
Dicastère 5	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges	14 750 375,20	14 395 000	32 123 000,00	17 728 000,00	123,15	17 372 624,80	117,78
Revenus	8 101 503,99	7 181 000	23 577 000,00	16 396 000,00	228,32	15 475 496,01	191,02
Résultat	6 648 871,21	7 214 000	8 546 000,00	1 332 000,00	18,46	1 897 128,79	28,53

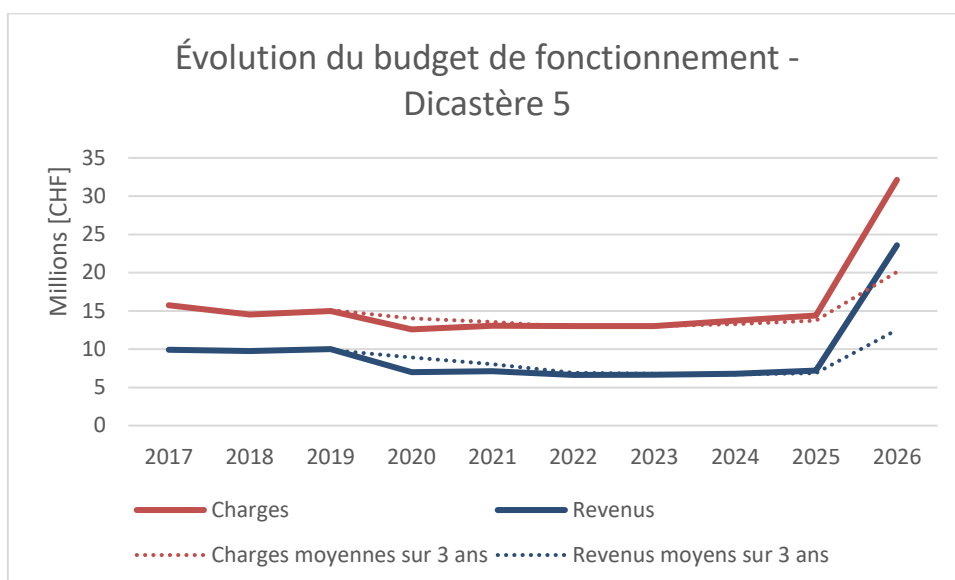


Figure 38: Évolution du budget de fonctionnement du dicastère 5

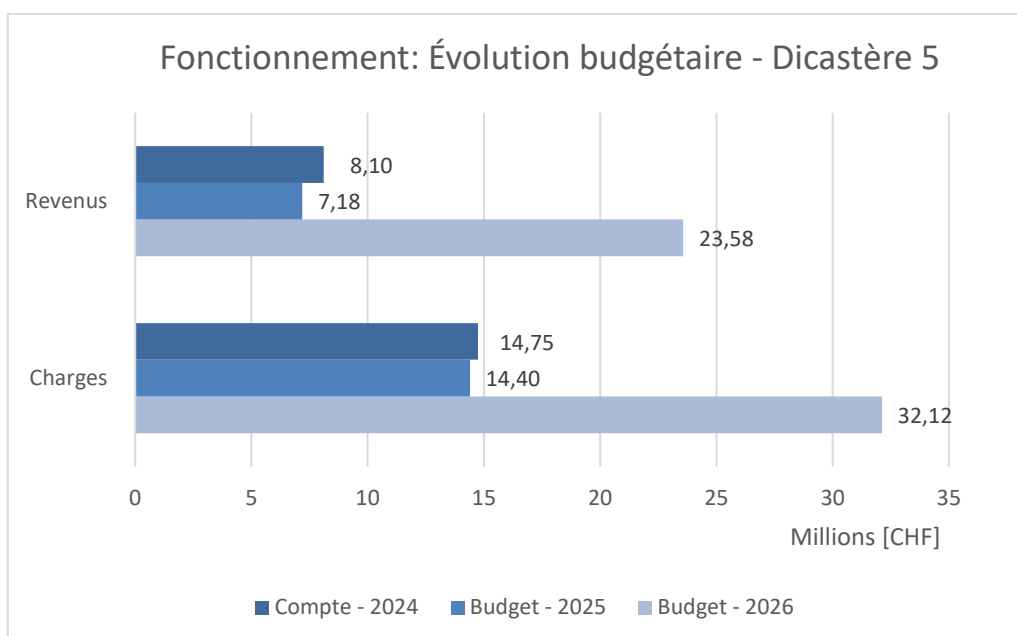


Figure 39: Écart entre budget et comptes de fonctionnement du dicastère 5

Budget des investissements

Tableau 23: Détail du budget d'investissement du dicastère 5

Investissements	Compte - 2024	Budget - 2025	Budget - 2026	Ecart C B026- B 2025		Ecart B 2026- C 2024	
Dicastère 5	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses	389 263,40	1 350 000,00	2 450 000,00	1 100 000,00	81,48	2 060 736,60	529,39
Recettes	-	550 000,00	1 170 000,00	620 000,00	112,73	1 170 000,00	0,00
Excédent de dépenses	389 263,40	800 000	1 280 000,00	480 000,00	60,00	890 736,60	228,83

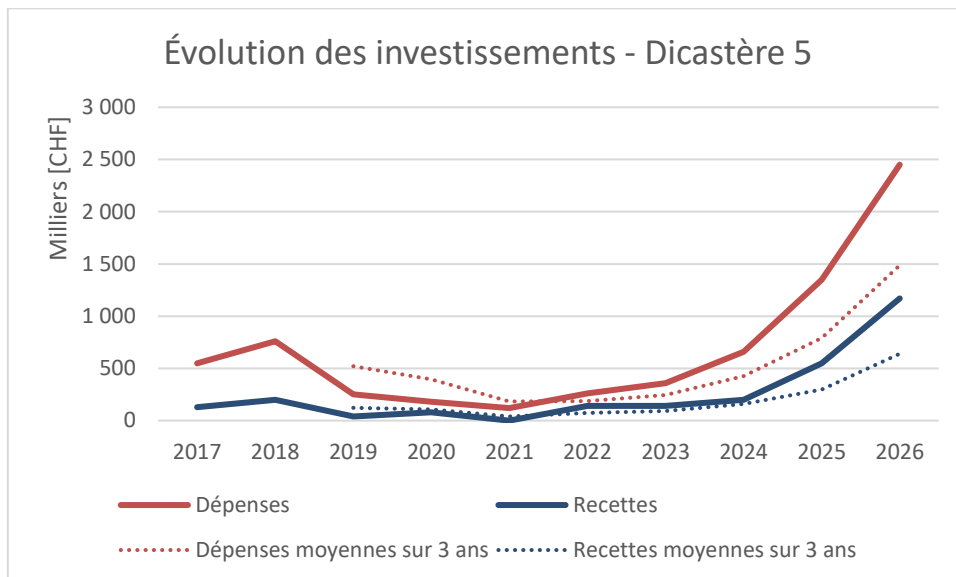


Figure 40: Évolution des budgets d'investissements du dicastère 5

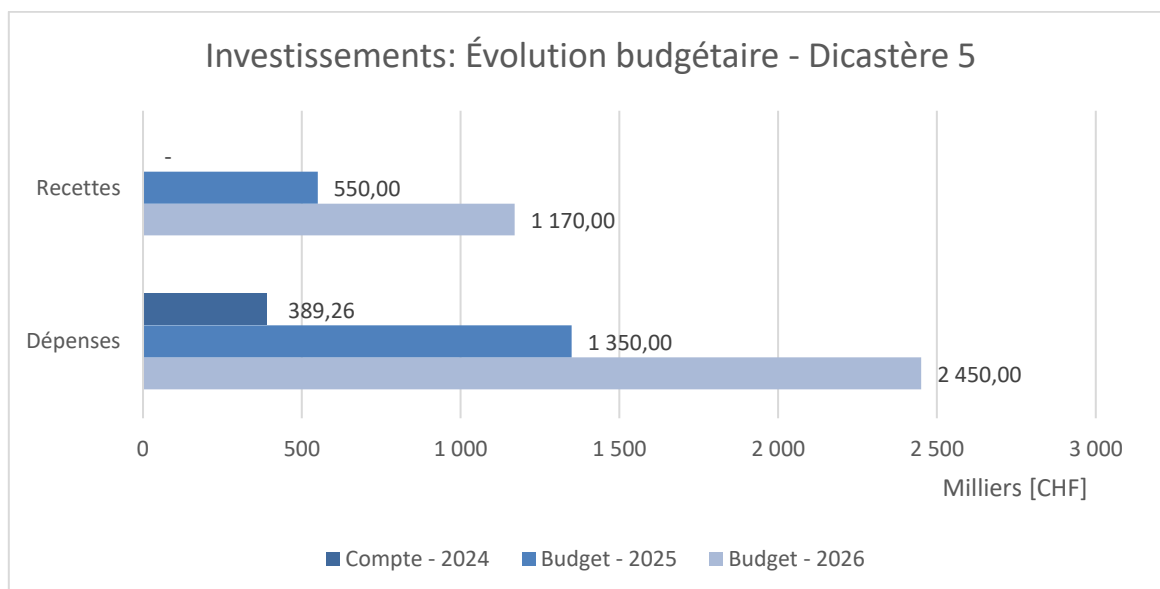


Figure 41: Évolution des budgets et comptes d'investissement du dicastère 5

Dicastère 6 : Travaux publics et environnement

Budget de fonctionnement

Tableau 24: Détail du budget de fonctionnement du dicastère 6

Compte de résultats	Compte - 2024	Budget - 2025	Budget - 2026	Ecart B 2026 - B 2025		Ecart B 2026 - C 2024	
Dicastère 6	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges	51 088 179,00	49 883 000	50 705 000,00	822 000,00	1,65	-383 179,00	-0,75
Revenus	32 629 033,60	32 551 000	32 902 000,00	351 000,00	1,08	272 966,40	0,84
Résultat	18 459 145,40	17 332 000	17 803 000,00	471 000,00	2,72	656 145,40	-3,55

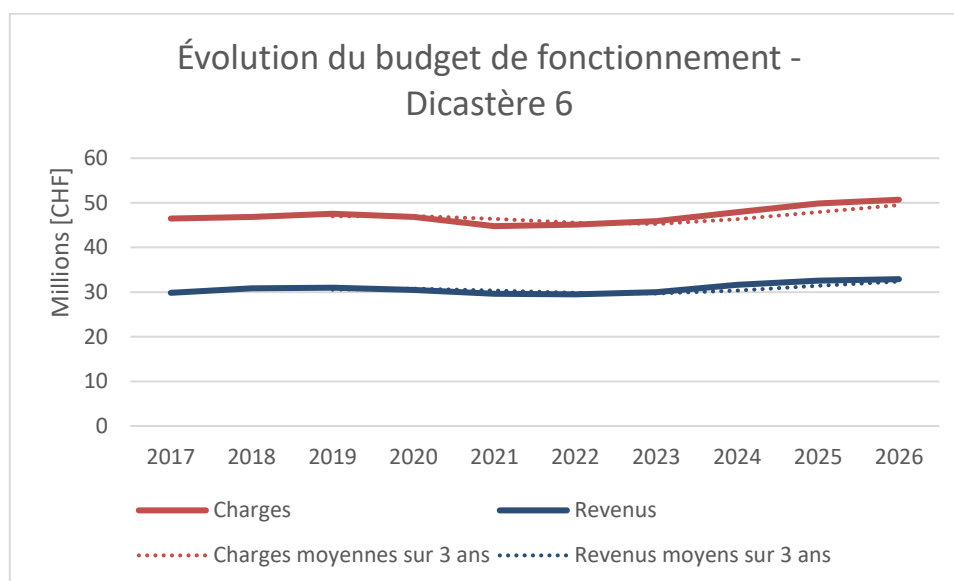


Figure 42: Évolution des budgets de fonctionnement du dicastère 6

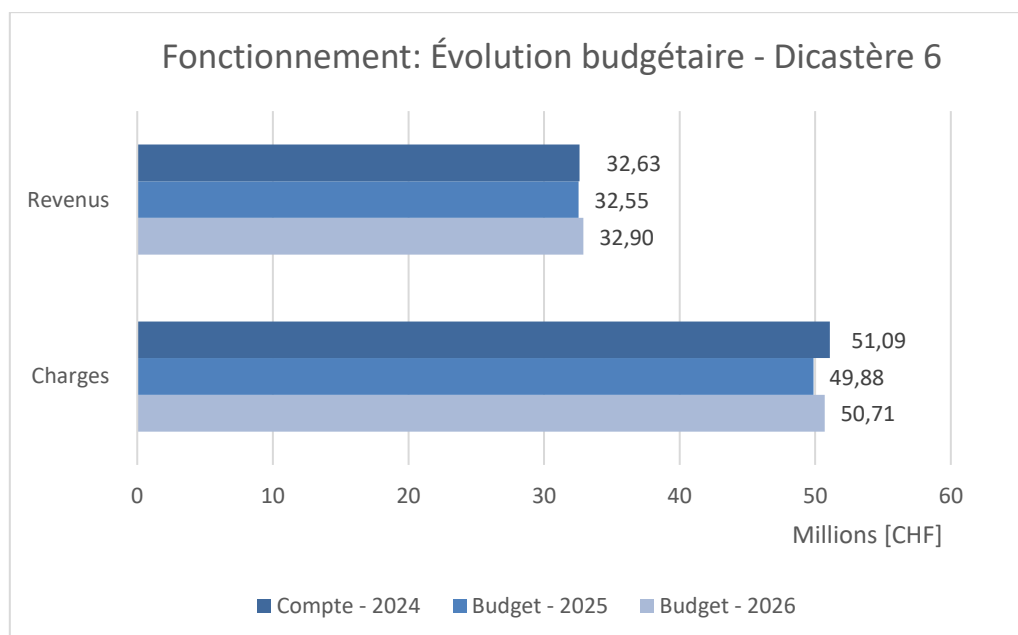


Figure 43: Évolution des budgets et comptes de fonctionnement du dicastère 6

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
6	Fonct	608.3119	Autres immobilisations	137

Question 40 : Conteneurs, poubelles biodéchets, TWINS et RFID

Quel est le détail de la rubrique ?

Réponse

- kCHF 100 : achat de moloks à ordures (16 pièces, en augmentation de 8 pièces par rapport à 2025)
kCHF 75 : achat de collecteurs pour les écopoints de Salins
- kCHF 60 : achat de moloks à papiers (10 pièces, en augmentation de 4 pièces par rapport à 2025)
kCHF 25 : remplacement des sacs des moloks à verre par des cuves (3 nouvelles cuves)
- kCHF 5 : achat de twin gastrovert (3 pièces)

Il est probable qu'une partie des fonds destinés aux achats de moloks à ordures soient utilisés pour des collecteurs écopoints selon l'avancement des projets durant l'année.

Budget des investissements

Tableau 25: Détail du budget d'investissement du dicastère 6

Investissements	Compte - 2024	Budget - 2025	Budget - 2026	Ecart C B026- B 2025		Ecart B 2026- C 2024	
Dicastère 6	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses	14 804 921,05	12 035 000,00	17 820 000,00	5 785 000,00	48,07	3 015 078,95	20,37
Recettes	1 542 851,63	2 145 000,00	10 760 000,00	8 615 000,00	401,63	9 217 148,37	597,41
Excédent de dépenses	13 262 069,42	9 890 000	7 060 000,00	2 830 000,00	-28,61	6 202 069,42	-46,77

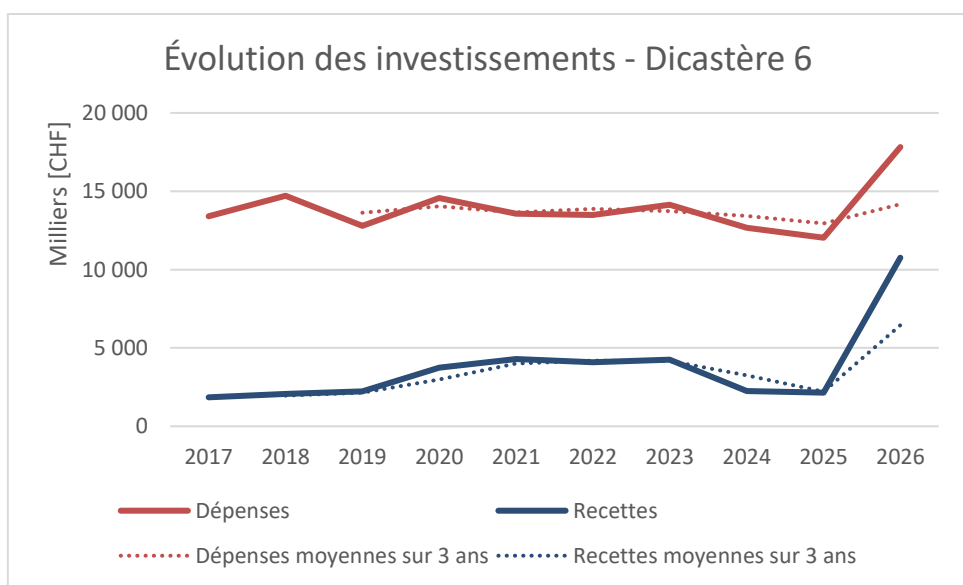


Figure 44: Évolution des budgets d'investissement du dicastère 6

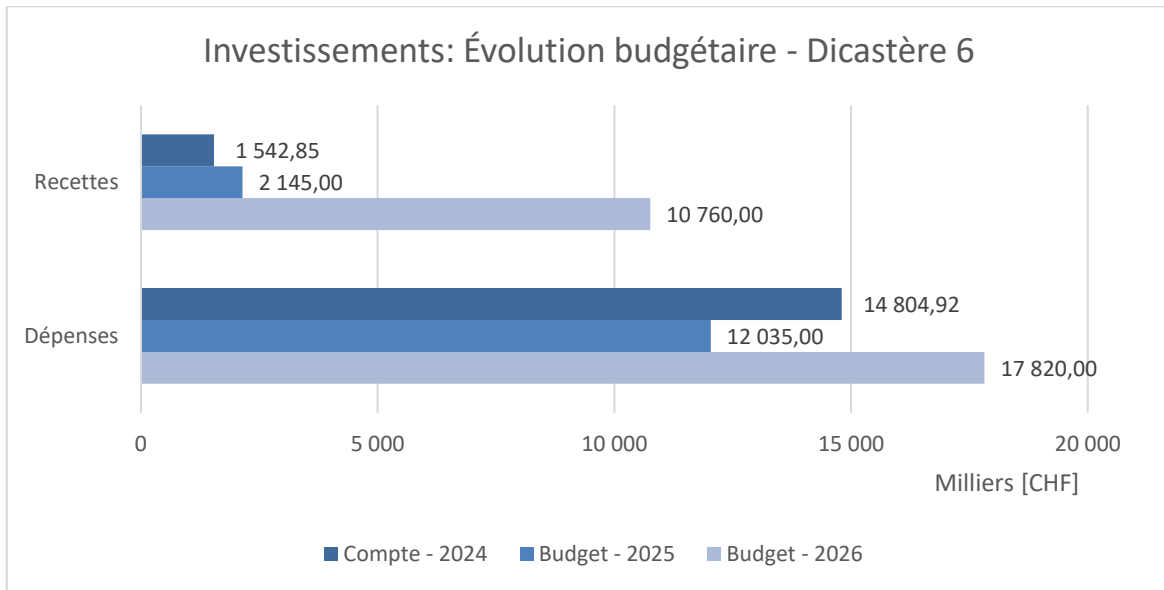


Figure 45: Évolution des budgets et comptes d'investissement du dicastère 6

Dicastère 7 : Bâtiments et constructions

Budget de fonctionnement

Les principales différences de charges s'expliquent par le transfert du centre funéraire et cimetières vers le dicastère 8.

Tableau 26: Détail du budget de fonctionnement du dicastère 7

Compte de résultats	Compte - 2024	Budget - 2025	Budget - 2026	Ecart B 2026 - B 2025		Ecart B 2026 - C 2024	
Dicastère 7	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges	8 123 230,43	7 487 000	7 552 000,00	65 000,00	0,87	-571 230,43	-7,03
Revenus	5 085 394,19	4 615 000	4 322 000,00	-293 000,00	-6,35	-763 394,19	-15,01
Résultat	3 037 836,24	2 872 000	3 230 000,00	358 000,00	12,47	192 163,76	6,33

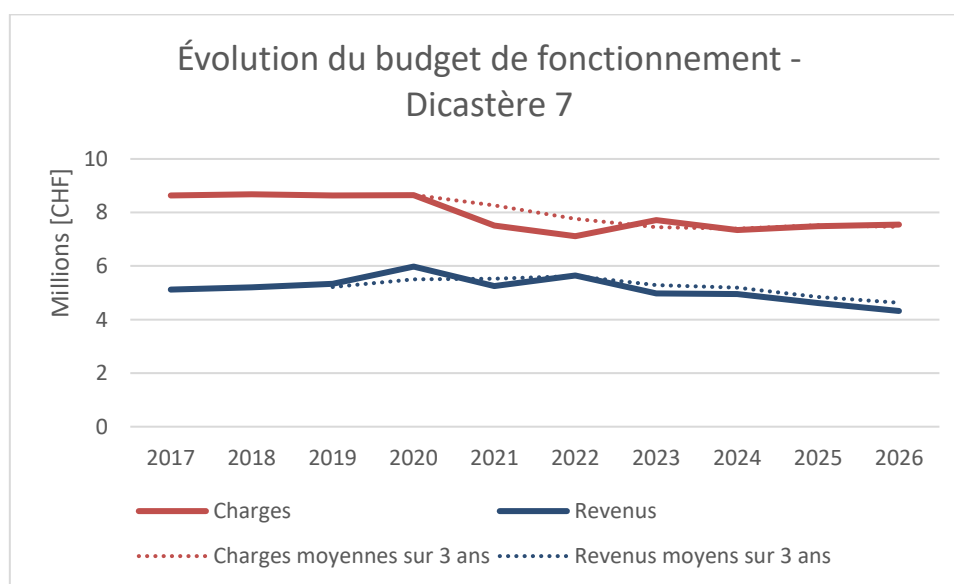


Figure 46: Évolution des budgets de fonctionnement du dicastère 7

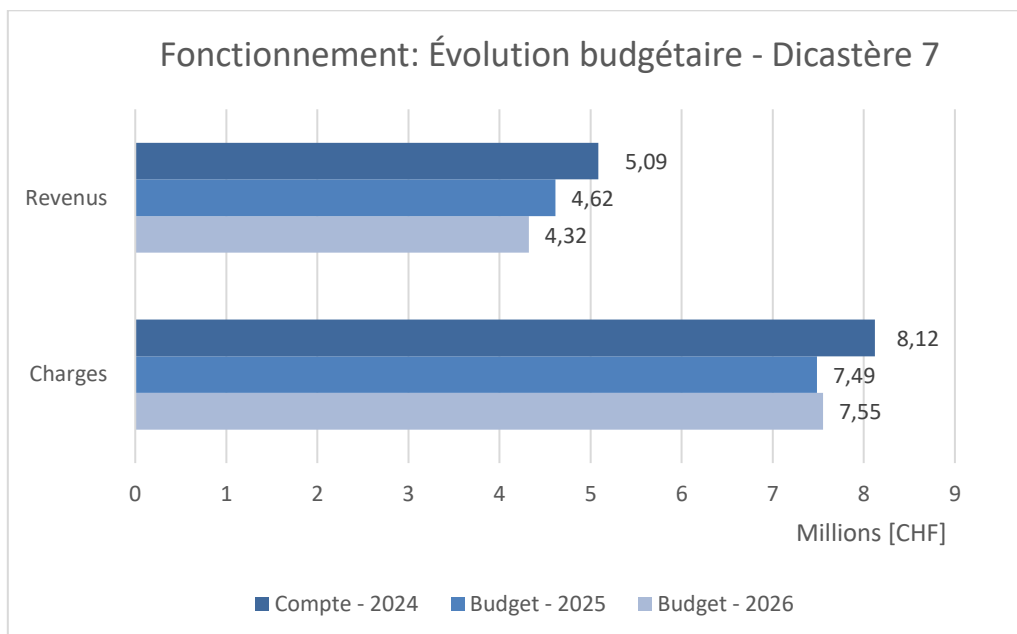


Figure 47: Évolution des budgets et comptes de fonctionnement du dicastère 7

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
7	Fonct	700.3010	Traitement du personnel administratif et d'exploitation	153

Question 43 : Gérant d'immeuble communal

Quel est le cahier des charges du poste de gérant d'immeuble communal ? Quel impact cela aura-t-il sur la rubrique 701.3130 ?

Réponse

Il est prévu que ce poste reprenne les tâches actuellement effectuées par la gérance privée, à savoir la gestion administrative des biens immobiliers des immeubles que la ville loue à des tiers. La rubrique 701.3130 sera ainsi quelque peu allégée à l'avenir. L'année 2026 est une année de transition qui permettra de concrétiser ce poste en coordination avec les divers services concernés.

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
7	Fonct	701.3160	loyers et fermages des biens-fonds	155

Question 45 : Loyers

Quelle est la répartition des loyers par objets ?

Réponse

- Loyers versés à CSL Immo pour les locaux à la rue des Vergers 1 : CHF 43'000.-
- Loyers versés à Privera pour les locaux à l'avenue de la Gare 28 (juge de commune) : CHF 16'000.- Loyers versés à l'Evêché pour les locaux 9 et 11 : CHF 4000.-
- Usufruit versé à la Paroisse Sacré Coeur pour les locaux dans le bâtiment de la rue des Cèdres 17 : CHF 90'000.-
- Loyers versés au Canton pour le bâtiment de la rue de Lausanne 23 : CHF 240'000.-
- Loyers Maison de la Préfecture : CHF 36'000.-

Budget des investissements

Tableau 27: Détail du budget d'investissement du dicastère 7

Investissements	Compte - 2024	Budget - 2025	Budget - 2026	Ecart C B026- B 2025		Ecart B 2026- C 2024	
Dicastère 7	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses	5 979 829,88	13 800 000,00	11 700 000,00	-2 100 000,00	-15,22	5 720 170,12	95,66
Recettes	-	10 000 000,00	5 520 000,00	-4 480 000,00	-44,80	5 520 000,00	
Excédent de dépenses	5 979 829,88	3 800 000	6 180 000,00	2 380 000,00	62,63	200 170,12	3,35

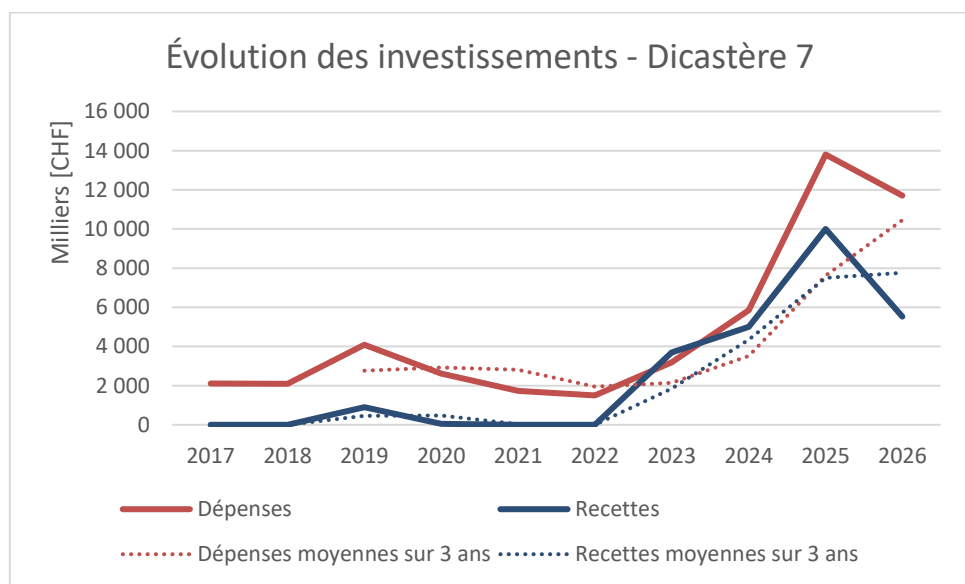


Figure 48: Évolution des budgets d'investissement du dicastère 7

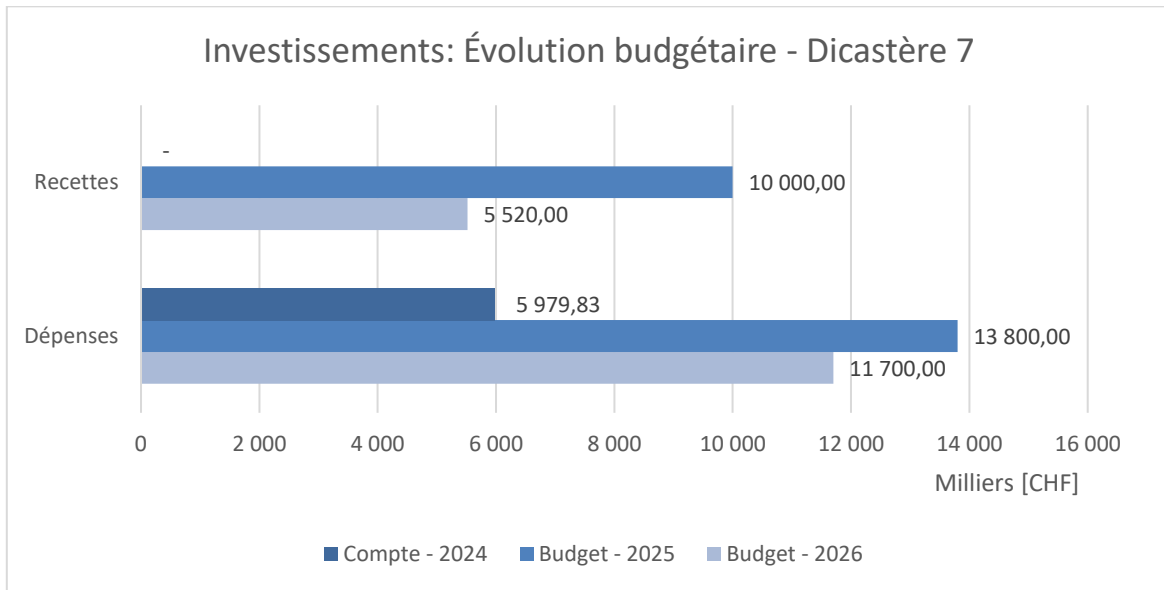


Figure 49: Évolution des budgets et comptes d'investissement du dicastère 7

Dicastère 8 : Urbanisme et mobilité

Budget de résultats

Les principales différences de charges s'expliquent par le transfert de l'aéroport vers le dicastère 5 et du centre funéraire et cimetières depuis le dicastère 7.

Tableau 28: Détail du budget de fonctionnement du dicastère 8

Compte de résultats	Compte - 2024	Budget - 2025	Budget - 2026	Ecart B 2026 - B 2025		Ecart B 2026 - C 2024	
Dicastère 8	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges	34 882 334,92	34 970 000	22 702 000,00	-12 268 000,00	-35,08	-12 180 334,92	-34,92
Revenus	18 677 698,61	16 905 000	5 046 000,00	-11 859 000,00	-70,15	-13 631 698,61	-72,98
Résultat	16 204 636,31	18 065 000	17 656 000,00	-	409 000,00	-2,26	8,96

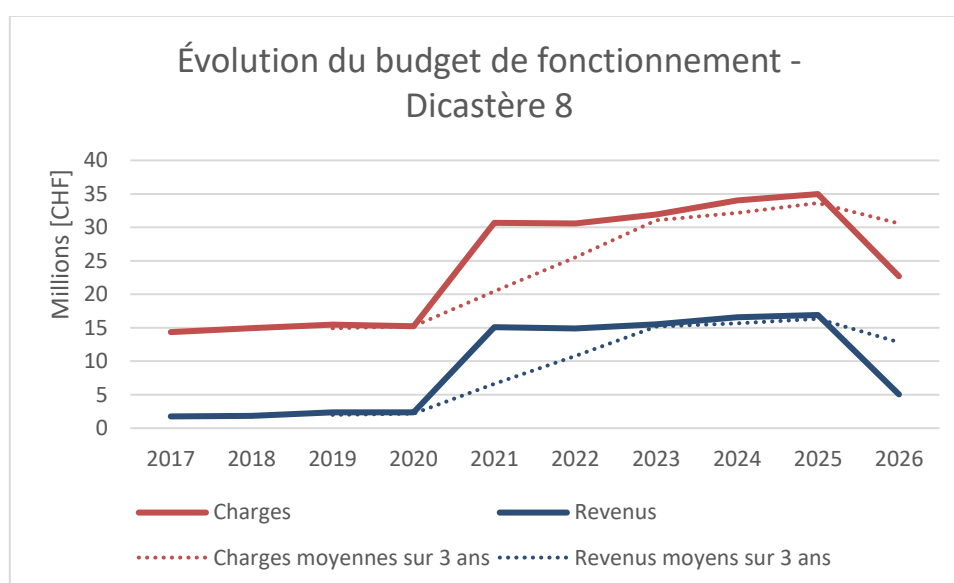


Figure 50: Évolution des budgets de fonctionnement du dicastère 8

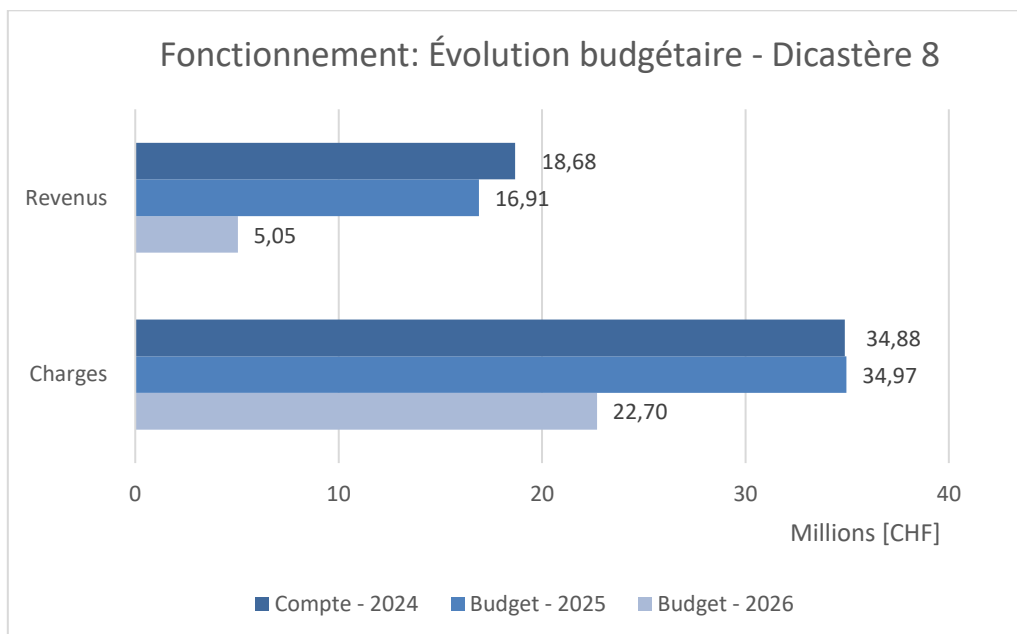


Figure 51: Évolution des budgets et comptes de fonctionnement du dicastère 8

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
8	Fonct	856.3634	Subventions aux entreprises publiques	272

Question 49 : Mobiquartier

Quelle est la situation et l'avenir du projet Mobiquartier ?

Réponse

Il est prévu de maintenir l'offre Mobiquartier en 2026 avec un budget réduit au regard du nombre d'utilisateurs (une soixantaine de courses effectuées) qui reste encore relativement faible malgré l'attractivité du produit (transport porte à porte en taxi) et une campagne de communication avec une action de promotion de 50% des coûts du billet (CHF 3 au lieu de CHF 6 du 15 mai au 31 octobre).

Compte des investissements

Tableau 29: Détail du budget d'investissement du dicastère 8

Investissements	Compte - 2024	Budget - 2025	Budget - 2026	Ecart C B026- B 2025		Ecart B 2026- C 2024	
Dicastère 8	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses	8 715 640,49	6 360 000,00	4 690 000,00	-1 670 000,00	-26,26	-4 025 640,49	-46,19
Recettes	597 500,00	1 450 000,00	520 000,00	-930 000,00	-64,14	-77 500,00	-12,97
Excédent de dépenses	8 118 140,49	4 910 000	4 170 000,00	- 740 000,00	-15,07	- 3 948 140,49	-48,63

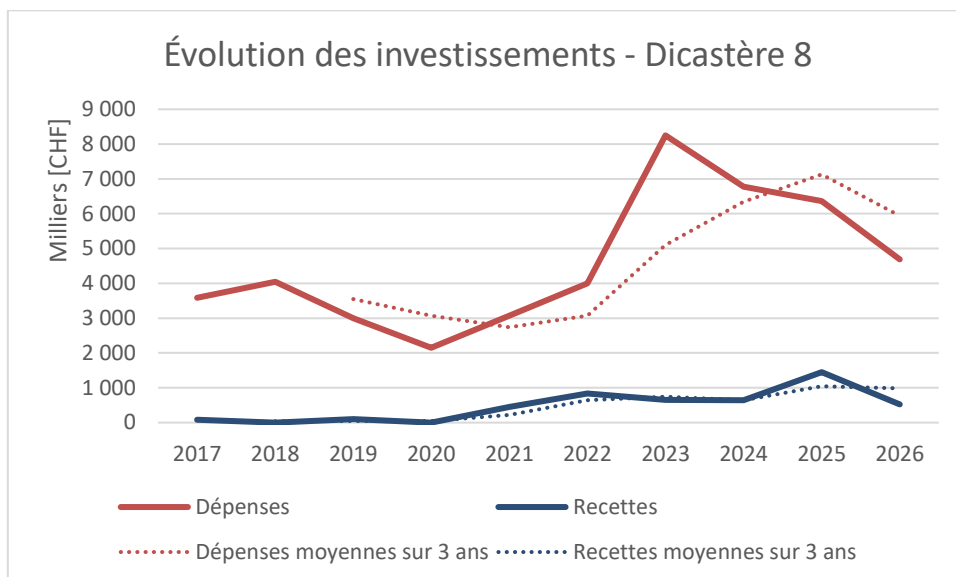


Figure 52: Évolution des budgets d'investissement du dicastère 8

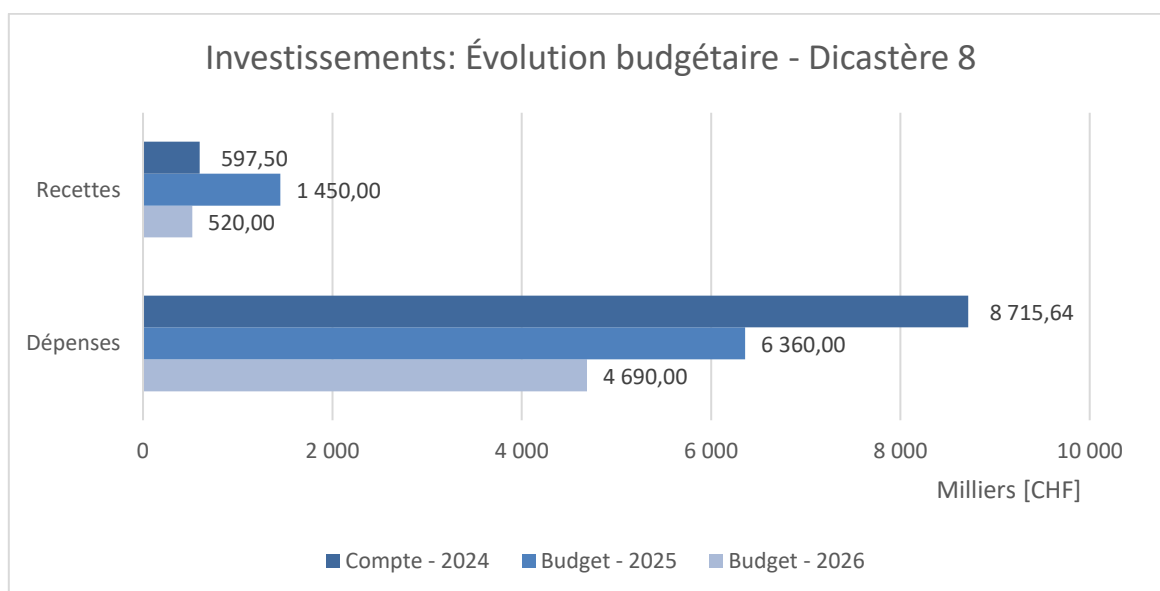


Figure 53: Évolution des budgets et comptes d'investissement du dicastère 8

Dicastère 9 : Sport, jeunesse et loisirs

Budget de fonctionnement

Tableau 30: Détail du budget de fonctionnement du dicastère 9

Compte de résultats	Compte - 2024	Budget - 2025	Budget - 2026	Ecart B 2026 - B 2025		Ecart B 2026 - C 2024	
Dicastère 9	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges	13 529 948,33	14 490 000	13 927 000,00	-563 000,00	-3,89	397 051,67	2,93
Revenus	2 140 975,89	2 638 000	2 081 000,00	-557 000,00	-21,11	-59 975,89	-2,80
Résultat	11 388 972,44	11 852 000	11 846 000,00	6 000,00	-0,05	457 027,56	4,01

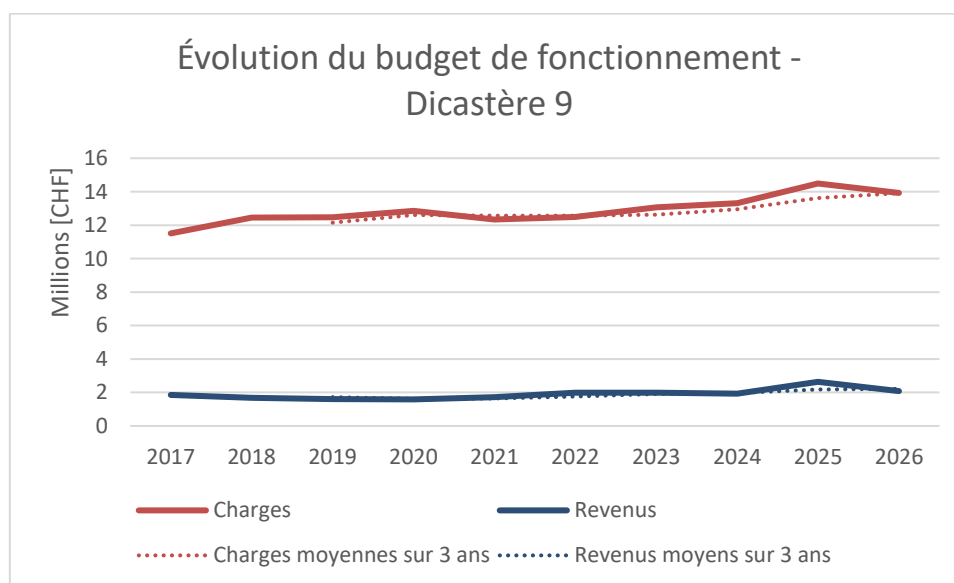


Figure 54: Évolution des budgets de fonctionnement du dicastère 9

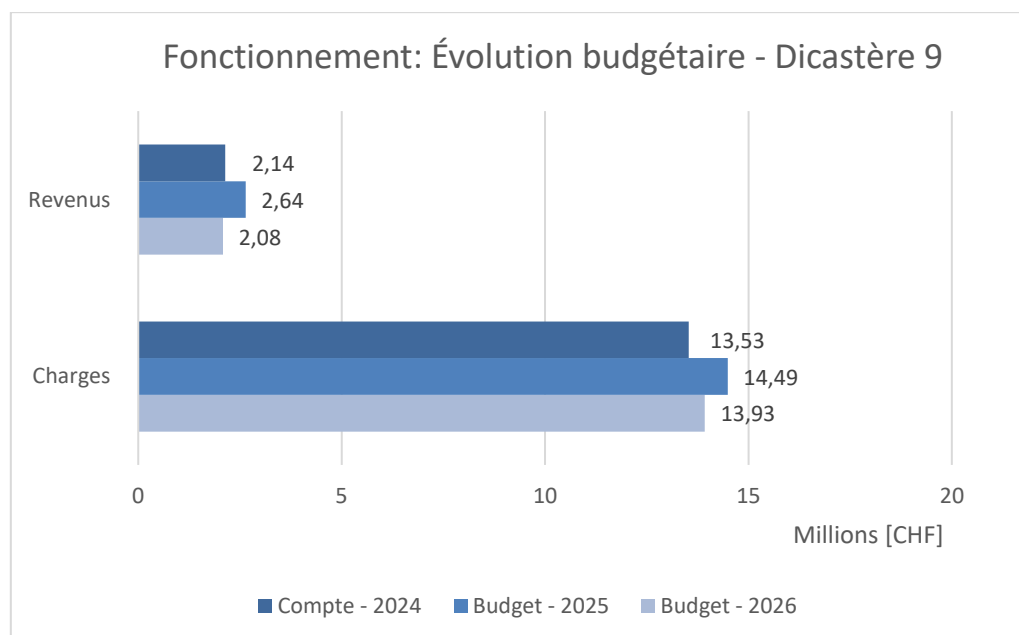


Figure 55: Évolution des budgets et comptes de fonctionnement du dicastère 9

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
9	Fonct	900.3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	273

Question 53 : Subventions casuelles

Pourquoi une telle augmentation des subventions cette année ?

Réponse

La projection et le développement des manifestations en discussion avec les organisateurs conduisent l'enveloppe budgétaire à cette hausse eu égard à une notoriété grandissante, des participations toujours plus fortes ou des évolutions de compétitions plus élevées. Par exemples : le retour d'une cyclo sportive, le passage d'un tournoi futur de tennis à un challenger, l'adaptation du soutien en raison du succès grandissant du triathlon avec notamment des catégories inclusives et de sport adapté, la nouvelle tentative d'un record du monde de vélos à la queue leu leu, etc.

Compte des investissements

Tableau 31: Détail du budget d'investissement du dicastère 9

Investissements	Compte - 2024	Budget - 2025	Budget - 2026	Ecart C B026- B 2025		Ecart B 2026- C 2024	
Dicastère 9	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses	3 084 384,44	5 350 000,00	4 250 000,00	-1 100 000,00	-20,56	1 165 615,56	37,79
Recettes	95 122,40	740 000,00	100 000,00	-640 000,00	-86,49	4 877,60	5,13
Excédent de dépenses	2 989 262,04	4 610 000	4 150 000,00	460 000,00	-9,98	1 160 737,96	38,83

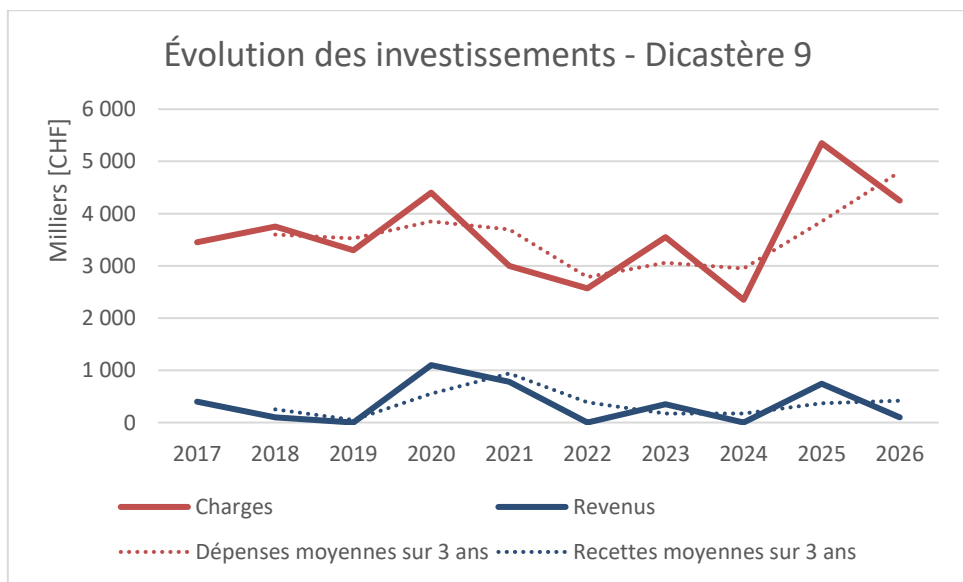


Figure 56: Évolution des budgets d'investissement du dicastère 9

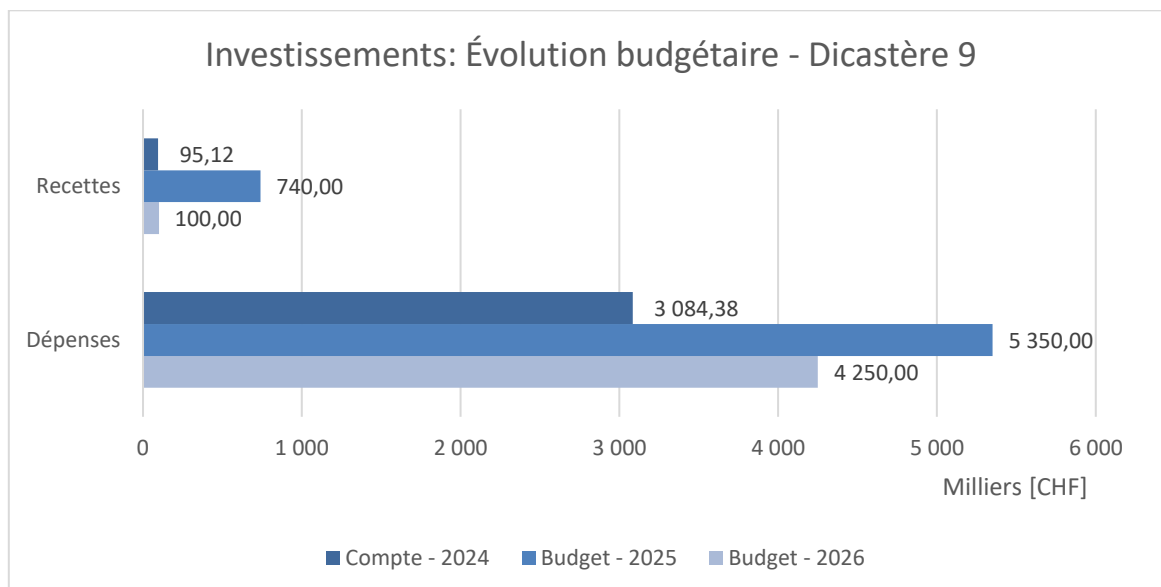


Figure 57: Évolution des budgets et comptes d'investissement du dicastère 9

Conclusions

PRVC

La PRVC compte deux entités générant chacune ses charges et revenus propres, la Police représentant des charges de CHF 14'700'500 et des revenus à hauteur de CHF 6'009'000.- et le Tribunal de Police représentant des charges de CHF 695'350.- et des revenus de CHF 850'000.-.

Ainsi, le budget 2026 de la PRVC présente un excédent de charges nettes de CHF 8'536'850.- provenant exclusivement des activités de police. La répartition s'effectue en fonction du nombre d'habitants au 31.12.2024 sur les communes de Sion et de Sierre. Sion comptait à cette date 35'728 habitants et Sierre 18'020. Partant, Sion prendra en charge 66.47% de l'excédent.

ASLAE

La commission de gestion tient à saluer le travail remarquable accompli par les structures d'accueil de l'enfance de la ville, dont l'engagement quotidien constitue un pilier essentiel du bien-être des familles et de l'attractivité communale.

Les défis auxquels ces établissements sont confrontés — manque de places en crèche et en UAPE, difficulté à recruter du personnel qualifié, besoin de moderniser les infrastructures — nous interpellent. Ces enjeux dépassent la simple gestion opérationnelle : ils touchent à la capacité de notre ville à accueillir de nouvelles familles et, par conséquent, à assurer le renouvellement de sa base démographique et fiscale.

La commission reconnaît qu'une adaptation des tarifs pourra s'avérer nécessaire pour garantir la pérennité du service. Toutefois, elle réaffirme que l'accueil de l'enfance doit demeurer un service public fondamental, accessible et soutenu financièrement par la collectivité. À ce titre, le budget requis doit être pleinement attribué à ce dicastère afin de permettre la poursuite de ses missions dans des conditions optimales.

Conclusions

Le budget 2026 présenté par la municipalité fait apparaître un déficit de 4,1 millions. En tenant compte de la prévision d'utilisation de la réserve de politique budgétaire à hauteur de 2,5 millions, le déficit effectif s'élève à 6,6 millions. Le contexte de ce budget est marqué par de fortes incertitudes géopolitiques et économiques, ainsi que par l'érosion récente des revenus énergétiques, qui constituent la deuxième source de recettes de la Ville de Sion.

La planification financière à cinq ans laisse également entrevoir des années difficiles. Face à ces chiffres, la COGEST exprime certaines inquiétudes, notamment concernant les investissements futurs qui induisent des amortissements et des dépenses de fonctionnement supplémentaires et de surcroît, une augmentation de la dette.

À ces incertitudes conjoncturelles s'ajoutent une hausse structurelle des charges (+ CHF 10,90 millions par rapport au budget 2025), appelée à se poursuivre sur l'ensemble de la période de planification jusqu'en 2030. En découle une perspective de budgets déficitaires sur plusieurs exercices consécutifs, reflet d'une situation budgétaire fragilisée à moyen terme.

Les estimations présentées — prudentes dans leur principe et dans leurs hypothèses fiscales — s'appuient sur une utilisation maîtrisée de la réserve de politique budgétaire en 2026 de CHF 2.5 millions, laquelle permet d'absorber partiellement la baisse prévue des revenus énergétiques.

Nous nous sommes demandé si les prévisions budgétaires étaient de nature pessimiste ? Pour obtenir un début de réponse, nous avons comparé les écarts entre les budgets et les comptes des 14 dernières années, en tenant compte des amortissements complémentaires et des attributions à la réserve de politique budgétaire.

Nous avons également mis en évidence les écarts constatés entre les prévisions fiscales et les revenus issus de la vente d'énergie. Ces postes demeurent, au fil des ans, les plus significatifs et les plus difficiles à anticiper. Ils influencent fortement les résultats, le plus souvent de manière favorable. (cf graphique)

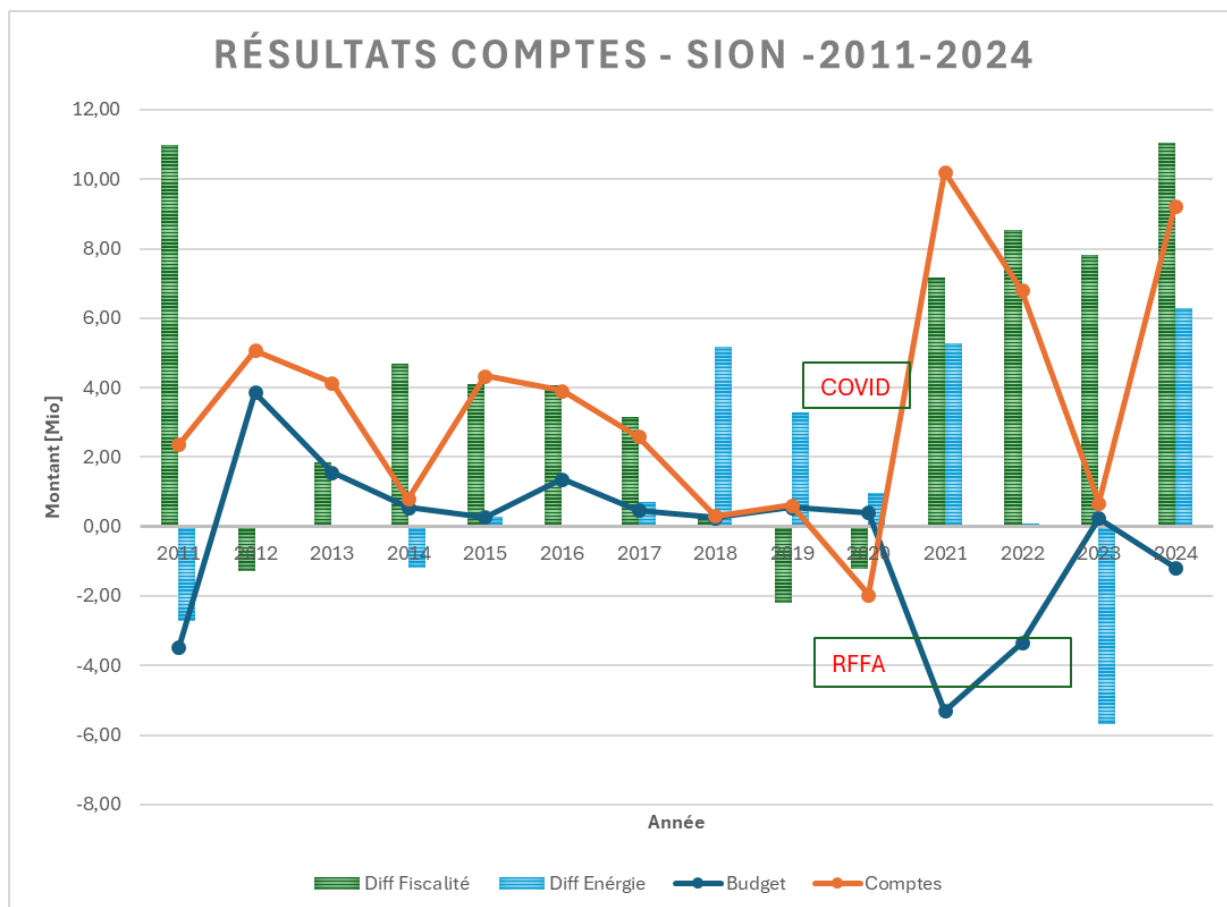


Figure 58: Écarts entre budgets et comptes

Il ressort que seule l'année 2020, marquée par la crise sanitaire, présente un résultat inférieur au budget. Toutes les autres années affichent des performances supérieures, voire nettement meilleures que prévu, avec un excédent moyen de CHF 3,8 millions sur les 14 années analysées.

La COGEST reconnaît la gestion budgétaire rigoureuse et la transparence financière de la Municipalité, tout en exprimant une inquiétude légitime face au cumul annoncé d'exercices déficitaires. Cette préoccupation demeure tempérée par la conscience des membres de la commission que les projections de la Ville reposent sur une approche prudente par nature. La commission s'est penchée sur la nécessité éventuelle de resserrer les dépenses et d'envisager une hausse de la fiscalité.

Sur le plan des équilibres financiers, les indicateurs demeurent globalement satisfaisants, bien que l'évolution de la dette par habitant et la dégradation marquée du ratio d'autofinancement à des niveaux inquiétants invitent à une vigilance accrue de la part du Conseil Municipal.

La commission peut comprendre la vision stratégique de la Ville consistant à maintenir un niveau élevé d'investissement, gage du développement du territoire et du maintien d'un haut niveau de services publics à la population sédunoise. Ces ambitions reposent sur une fortune estimée à CHF 155,6 millions de francs, une réserve de politique budgétaire de CHF 28,9 millions et des taux

d'intérêt historiquement très bas, offrant une marge de manœuvre apte à absorber les fluctuations conjoncturelles, structurelles et les investissements.

Toutefois, à l'issue d'un cycle d'investissement majeur s'achevant en 2026, la commission s'interroge sur la pertinence de maintenir un niveau d'investissement élevé, compte tenu des pressions croissantes sur les finances publiques et de la nécessité de préserver les capacités d'action futures de la Ville. M. Varone, Président de la Municipalité, a porté à notre connaissance que le conseil municipal examinera prochainement la priorisation des futurs investissements. Notre commission suivra attentivement les décisions qui en résulteront.

Remerciements

La Commission de gestion remercie le Président de la Ville, les Chefs de service, ainsi que les collaboratrices et collaborateurs pour leur disponibilité et leur engagement tout au long de l'année 2025.

Elle remercie particulièrement le Chef du service des Finances, M. Patrick Dondainaz, pour sa collaboration et sa mise à disposition des chiffres et graphiques utilisés dans le présent rapport ainsi que pour la fiabilité des chiffres présentés.

Elle remercie également la Conseillère municipale Mme. Christelle Sierro Fardel ainsi que le directeur de l'ASLAE, M. Diego Tarrago, pour leur présentation très complète du dicastère « Cohésion Sociale », de l'ASLAE ainsi que pour l'accueil qui nous a été réservé.

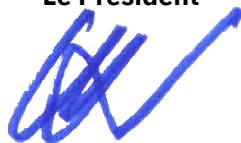
Vote final

Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, la Commission de gestion, à l'unanimité des 15 membres présents, vous recommande d'accepter le budget 2026 de la Ville de Sion.

Sion, le 25 novembre 2025

Commission de gestion du Conseil général de Sion

Le Président

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Christophe Pitteloud

Le Rapporteur

A blue ink signature with a large, stylized initial 'L' and 'Z' followed by a horizontal stroke.

Lucien Zuber

Présences

Membres permanents

Nom, Prénom, Parti	16.10 Jour 3x	27.10	05.11	12.11	17.11	18.11
Pitteloud Christophe , Le Centre Président	X	X	X	X	X	X
Zuber Lucien , PS Rapporteur	X	X	X	X	X	X
Reist Martin , UDC Vice-président	E	A	A	X	X	X
Mudry Courtine Ariane , Les Verts Rapporteuse suppléante	X	E	X	X	X	X
Berra-Puglisi Marie , Le Centre	X	X	X	X	X	X
Beytrison Sacha , PLR	X	E	X	X	X	X
Crettaz Océane , UDC	X	E	E	X	X	X
D'Andrés Aurélien , Le Centre	X	E	X	X	X	X
De Lavallaz Valérie , Le Centre	X	X	X	X	X	X
Donon Yves , PS	X	X	X	X	X	X
Eggel Artémis , PLR	X	X	X	X	X	X
Emery Nicolas , PLR	X	X	X	X	X	X
Micheloud Florian , Le Centre	E	X	X	X	X	X
Rey Édouard , Le Centre	X	X	X	X	X	X
Thiéssoz Reynard Annie , Les Verts	X	X	X	X	X	X

Remplaçants / Remplaçantes

Nom, Prénom, Parti	16.10 Journée	27.10	05.11	12.11	17.11	18.11
Iborra Grégoire , Le Centre	X					
Boand Vincent , UDC	X					
Di Donna Giuseppe , UDC		X				